

MISSION C. E. E. - CONGO

FASCICULE II

SECTEUR PRIMAIRE

AGRICULTURE – MINES

JUIN 1963

S O M M A I R E D U F A S C I C U L E 2

I N T R O D U C T I O N

1

C H A P I T R E I

L ' A G R I C U L T U R E

2

1. <u>CONSIDERATIONS GENERALES</u>	3
1.1. La situation de l'agriculture et de l'élevage	3
1.2. Les conditions générales du redressement agricole	9
2. <u>ORGANISMES AGRICOLES D'INTERET GENERAL</u>	12
2.1. Mission de diffusion des Semences améliorées	12
2.2. Mission de développement de l'élevage	22
2.3. Assistance en matière de Recherche Agronomique (INEAC)	28
2.4. Animation Rurale	33
2.5. Renforcement des cadres du service de l'agriculture	33
3. <u>PROJETS D' ACTIONS SPECIFIQUES</u>	35
3.1. Propositions d'aide directe aux producteurs	35
3.2. Projets à caractère productif et à rentabilité financière normale	38
3.2.1. Régions du Nord	40
3.2.1.1. Zone d'action agricole de Paulis	40
3.2.1.2. Zone d'action agricole de Bambesa	43
3.2.1.3. Zone d'action rizicole du Nord	47
3.2.2. Région centrale	49
3.2.2.1. Zone d'action des grandes cultures équatoriales	49
3.2.3. Région de l'Est	54
3.2.3.1. Zone d'action pour la culture du théier	54
3.2.3.2. Zone d'action de la Ruzizi	57

II.

3.2.4. Région du Sud	62
3.2.4.1. Zone d'action tabacicole	62
3.2.4.2. Zone d'action cotonnière et rizicole du sud	65
3.2.4.3. Zone d'action du Sud Kasai	68
3.2.5. Régions de l'Ouest	70
3.2.5.1. Zone d'action du Mayumbe	70
3.2.5.2. Zone d'action des Cataractes	70
3.2.5.3. Zone d'action du Kwilu	70

ANNEXES

1. Tableaux récapitulatifs du programme de financement	71
2. Tableau des provinces intéressées par les actions spécifiques	74

CHAPITRE II

LES MINES

1. <u>L'EVOLUTION DE 1958 A 1963</u>	76
1.1. Présentation globale	76
1.2. L'évolution dans les différents secteurs	79
1.2.1. Mines d'or dans le Kibali-Ituri	79
1.2.2. Mines de Kivu-Manièma et du Nord-Katanga	79
1.2.3. Cuivre, cobalt et zinc au Haut-Katanga	81
1.2.4. Mines de diamant du Kasai	83
1.2.5. Mines de manganèse	85
1.2.6. Districts charbonniers de Geinerville et de Luena	85
1.2.7. Cimenterie congolaise	87
2. <u>LES PRINCIPAUX PROBLEMES</u>	88
2.1. Les difficultés actuelles d'exploitation	88
2.2. Le développement normal de l'industrie minière	91

III.

3. LES PROPOSITIONS 93

3.1. Sur le plan institutionnel 93

3.2. Sur le plan économique et financier 94

3.3. Sur le plan des études techniques 96

ANNEXE

Institut Technique et Economique des Mines 97

I N T R O D U C T I O N

Le présent fascicule contient les exposés relatifs à deux activités du secteur primaire

- . l'agriculture
- . les mines.

1. Le premier, après une schématique vue de la situation en 1962 et le rappel de quelques conditions fondamentales du redressement agricole, traite d'une relance de l'agriculture sous l'angle des mesures immédiatement applicables.

Ces dernières portent d'une part, sur des organismes d'intérêt général, d'autre part, sur un nombre d'actions spécifiques telles qu'aide directe aux producteurs agricoles et projets à caractère productif et à rentabilité financière normale.

Cet exposé est complété par une série d'études régionales menées par la mission et dont la publication ultérieure fera l'objet d'un autre ouvrage.

2. L'activité minière, secteur fondamental de l'économie congolaise, présente le caractère d'être animée par des techniciens étrangers et fortement concentrée. Il en résulte que les solutions des problèmes spécifiquement miniers sont parfaitement connues et mises en application. Bien que dûrement touchée par les événements survenus depuis 1960 dans certaines régions, la relance de l'activité minière ne se posait pas spécifiquement pour la mission et les conditions générales dans laquelle elle devrait se développer sont reprises au fascicule premier contenant les exposés relatifs aux questions d'ensemble.

L'étude de l'activité minière s'est donc limitée à un état descriptif et succinct de la situation actuelle en insistant plus particulièrement sur quelques questions intéressant le développement ultérieur de cette activité fondamentale.

CHAPITRE I

L ' A G R I C U L T U R E

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1. Situation de l'agriculture et de l'élevage

Bien mieux que de longs commentaires, la présentation de tableaux comparatifs (voir p. 4) des exportations de produits agricoles de 1959 à 1962 donnera une appréciation de la dégradation de l'agriculture congolaise en ces dernières années. Le tonnage exporté en 1962 représente environ 60 % des exportations de 1959. Un examen attentif des chiffres montre que la diminution est infiniment plus marquée dans la production du milieu rural congolais que dans celle des plantations étrangères.

La chute des exportations cotonnières est symptomatique à cet égard (de 49.000 à 10.000 Tonnes!); le maïs a complètement disparu comme article d'exportation; le manioc ne figure plus dans les statistiques que pour 5 % de sa valeur d'antan.

Sont durement touchés les producteurs de café, de bananes, d'amandes palmistes où l'intervention du cultivateur congolais revêt une certaine importance. Par contre les cultures pratiquées généralement par les exploitations étrangères (sociétés, colons) ont conservé une productivité relativement élevée: caoutchouc, huile de palme, thé; la production cacaoyère est même en augmentation.

EXPORTATIONS EN TONNES DES PRODUITS VEGETAUX
(Katanga non compris)

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
Café	56.539	60.569	33.289	32.380
Caoutchouc	40.173	35.556	37.556	37.530
Cacao	3.852	5.229	4.966	6.006
Huile de palme	183.610	167.800	153.523	151.949
Huile de palmiste	60.674	52.379	49.881	41.896
Huile d'arachide	6.958	5.592	66	-
Huile de coton	6.009	5.385	2.072	906
Tourteaux	98.149	77.714	61.221	53.029
Amandes palmistes	39.836	20.399	12.703	18.851
Coton	49.284	42.370	14.790	9.848
Urena et Punga	4.184	5.121	5.328	2.180
Copal	4.063	2.667	1.844	1.952
Maïs	8.863	1.407	-	-
Manioc	49.865	26.484	5.731	2.393
Bananes	31.099	33.583	28.336	28.753
Bois	162.535	135.730	127.992	114.706
Thé	3.495	3.874	21	3.962
Pyrèthre et Derris	133	81	-	73
Quinquina	1.662	1.612	48	466
Peaux	141	374	16	32
Divers	5.958	2.941	1.558	818
	<u>817.082</u>	<u>689.867</u>	<u>540.941</u>	<u>507.730</u>

EXPORTATIONS EN VALEUR DES PRODUITS VEGETAUX
(Katanga non compris)

en millier de fr. congolais

<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
9.206.403	8.123.443	5.225.016	5.834.716

Si l'on fait état de certaines cultures vivrières destinées à la consommation locale, telles le riz, le maïs et l'arachide, la situation apparaît comme bien plus grave encore. Les chiffres réels de production sont mal déterminés mais dans la région de Bumba la récolte de riz paddy a passé de 18.000 à moins de 8.000 tonnes pour la campagne de 1962-63. Dans certaines régions on peut parler d'abandon presque complet. Il a fallu faire appel à l'aide américaine à une cadence annuelle d'environ 50.000 tonnes !

De nombreuses huileries chôment, faute de graines de coton ou d'arachides. Le manioc, qui constitue la base de l'alimentation du Congolais, est rationné dans la plupart des grands centres; on supplée plus ou moins par l'introduction de farine de froment (l'aide américaine a été de 40.000 tonnes en 1962). Ceci ne résout que temporairement le problème alimentaire tout en grevant l'avenir d'une option fort lourde: où trouver alors les devises nécessaires à l'achat de coûteuses marchandises étrangères dont la consommation aura été rendue artificiellement coutumière ?

En ce qui concerne le maïs, des importations ont été nécessaires pour parer à une menace de famine dans certaines régions. L'assistance américaine pour les 12 derniers mois serait de l'ordre de 70.000 tonnes.

V. de Campos Palermo, vice-président de la Chambre de Commerce de Léopoldville, a tenté de chiffrer cette dégradation des activités agricoles traditionnelles.

Le tableau II qui en fait état, concerne les exportations de la production. Cette production est en grande partie consommée localement et échappe au contrôle statistique. Rien que pour les exportations, l'on remarquera que la chute de celles-ci est de plus de 60 %. Cette perte atteint plus de 2 milliards de francs congolais à prix courant.

EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'ACTIVITE RURALE TRADITIONNELLE

	1959		1962	
	Tonnes	1000 FC	Tonnes	1000 FC
Huile de palmiste	60.674	896.991	41.896	523.481
Huile d'arachide	6.958	78.713	-	-
Huile de coton	6.009	62.419	906	14.972
Tourteaux	98.149	312.335	53.029	174.239
Amandes palmistes	39.836	291.734	18.851	130.596
Coton	49.284	1.277.837	9.848	301.638
Fibres	4.184	54.307	2.180	27.233
Copal	4.063	35.369	1.952	29.678
Maïs	8.863	22.300	-	-
Manioc	49.865	147.409	2.393	7.177
Divers	5.958	128.495	818	59.947
	333.843	3.307.909	131.873	1.268.961

La régression, ainsi qu'on l'a fait remarquer, est plus considérable encore dans le domaine des vivres de consommation intérieure, tels que riz, maïs et arachides et les pertes pour l'économie indigène sont d'autant plus sensibles. Partout, la mission a pu constater les signes très nets de cet appauvrissement du milieu rural; partout on enregistre un profond mécontentement des masses paysannes.

Il est beaucoup plus difficile d'estimer les pertes subies par l'élevage congolais de gros bétail. Elles paraissent plus sévères encore dans certaines régions que celles de l'agriculture. De nombreux troupeaux ont été décimés dans divers élevages et le développement du gros bétail d'introduction récente dans les milieux ruraux est gravement compromis. Les régions pastorales traditionnelles ont également enregistré de lourdes pertes: le cheptel de l'Ituri aurait, selon des estimations que d'aucuns estiment encore trop optimistes diminué de 50.000 têtes sur un total de 360.000.

L'industrie du bois - quoiqu'elle se débâte également dans de graves difficultés - paraît moins touchée. Les chiffres d'exportation donnent les tonnages suivants :

	<u>1959</u>	<u>1962</u>
pour les sciages :	49.687 T.	25.340 T.
pour les plaqués :	25.616 T.	28.952 T.
pour les grumes :	87.232 T.	60.414 T.

Toutefois, il semble que les dispositions du Décret forestier soient mal respectées, notamment au Mayumbe, où l'exploitation anarchique risque de mener à la destruction du capital sur pied.

Ce bref tableau de la situation serait incomplet s'il n'était fait mention de la fraude aux frontières. Elle paraît considérable encore que les chiffres en soient naturellement mal connus. Dans les milieux les mieux informés du Kivu, on estime que sur une production d'environ 7.000 tonnes de café Arabics, la fraude a atteint 3.500 tonnes en 1962, soit la moitié de la production.

La fraude semble s'exercer surtout sur les produits suivants : café, fruits de palme et coton. Elle n'est pas sans apporter certaines ressources au milieu rural mais ces spéculations effrénées entretiennent un déplorable climat moral. Elles constituent, en outre, pour les finances publiques, une saignée qui aggrave une situation financière en constant déficit. De plus, ce sont surtout les intermédiaires - généralement de nationalité étrangère - qui en sont les principaux bénéficiaires.

En conclusion, les grosses exploitations ont généralement poursuivi leurs travaux en dépit des difficultés d'approvisionnement en matériel et d'évacuation des produits. Les moyennes et petites entreprises dont la rentabilité était assurée avant 1960, après avoir parfois marqué un temps d'arrêt, ont repris leurs activités dans la plupart des cas.

Le secteur des plantations, celui surtout des grandes sociétés, est resté potentiellement intact et constitue un des gages primordiaux du redressement économique.

Quant à l'agriculteur congolais, il a été découragé par la baisse des produits d'exportation et la hausse - ou la pénurie - des marchandises d'échange. Dans diverses régions l'insécurité et les luttes tribales ont paralysé les activités économiques. La productivité du milieu rural a diminué dans des proportions inquiétantes: c'est l'agriculture autochtone qui a supporté le plus lourdement le poids de la dégradation économique.

Les conséquences en sont les suivantes (1):

- . balance commerciale en déficit.
- . pénurie de vivres de production locale et coût élevé de l'alimentation de base dans les milieux citadins. Création d'un "marché noir" des biens de consommation.
- . exode vers les centres urbains déjà encombrés par toutes sortes de "parasites" et de chômeurs.
- . danger de généralisation d'une attitude de passivité qui se concrétise, chez certaines populations, par une activité de subsistance et la production d'un léger surplus vendu très cher (et formant un appoint estimé suffisant par le cultivateur).

La situation actuelle n'est toutefois pas dépourvue d'éléments positifs.

Le relèvement du prix de certains produits suffit à provoquer un regain d'intérêt pour telle culture qui paraissait condamnée à une longue stagnation. C'est le cas du riz en Province du Moyen Congo, dont le prix d'achat est passé de Fr. c. 2,50 à 3,30 ; cette augmentation modeste semble avoir rendu à la culture beaucoup de sa popularité passée. On assure qu'un relèvement du prix du coton de Fr. c. 2 permettrait de rétablir un courant favorable dans plusieurs provinces, où la population délaisse délibérément cette culture.

Inutile de dire que les paysans se sont déjà remis au travail dans les régions où le prix des vivres a atteint des chiffres élevés (environs de Léopoldville notamment), quoique le danger déjà signalé du maintien des cours élevés au moyen d'une restriction dans la production ne soit pas négligeable (cas du Sud Kasai).

Le symptôme le plus réconfortant, celui sur lequel on peut baser les espoirs les plus sûrs d'un redressement, est la position dynamique prise par une grande partie des populations rurales - principalement dans les régions les plus intéressantes économiquement. Le paysan manifeste nettement sa volonté de gagner de l'argent, comme par le passé; il désire pouvoir se procurer à nouveau les articles de commerce habituels: vêtements, objets ménagers, bière, cigarettes et produits alimentaires. Il a été vivement affecté par la perte de l'humble luxe de la bicyclette, du tourne-disque et du transistor...

(1) Lire notamment V. de Campos Palermo "Les exportations de produits végétaux en 1962".

Dans certaines Provinces, le redressement est déjà nettement assuré. Conscient des difficultés de la situation, le cultivateur sollicite qu'on l'aide à se procurer les outils aratoires, les semences améliorées, les conseils du technicien; il demande qu'on lui garantisse l'achat des récoltes et qu'enfin soient approvisionnés à nouveau les magasins de brousse.

Certaines Provinces manifestent donc un dynamisme particulier qu'il convient d'encourager et de soutenir. En Uélé, nous avons pu dénombrer de nombreuses plantations d'arachides, avant culture naturelle du cotonnier. Les Bamboles de la région d'Opala demandent la remise sur pied des coopératives et une extension des plantations d'hévéa; la culture du théier est en pleine expansion au Kivu, celle du caféier progresse continuellement dans le paysanat de Rutshuru; le paysan du Moyen Congo a repris le défrichement de la grosse forêt et prépare ses emblavures de riz.

1.2. Les conditions générales de redressement agricole

Il va de soi que l'amélioration de la production agricole sera d'autant moins difficile que les conditions générales de développement seront plus favorables.

On trouvera dans le fascicule traitant de l'économie générale, de la politique financière et monétaire, et de la structure administrative la description de ce que la mission ^{estime} souhaitable pour ces conditions générales. On se propose ici d'attirer l'attention du lecteur sur quelques points précis qui affectent davantage l'agriculture.

1.2.1. L'approvisionnement des centres de négoce

C'est le milieu rural qui souffre le plus de la pénurie de biens de consommation. Le manque de véhicules, le mauvais état des routes, l'insécurité de certaines régions, ont amené un repli vers les centres du commerce de détail. Dans de nombreux territoires "de brousse", il n'y a strictement rien à acheter. Certes, les grandes sociétés de plantation essaient de maintenir dans leurs cantines un certain niveau d'approvisionnement mais qui n'atteint qu'une partie des salariés de la campagne; le paysan n'en bénéficie pas. Les sociétés cotonnières ont mis au point - en accord avec les filateurs - un système ingénieux de distribution de tissus lors des achats de coton. Mais cette initiative constitue un palliatif, qui n'atteint d'ailleurs qu'une minime partie des agriculteurs.

Il convient donc de rétablir vers les campagnes un courant commercial qui fournira au milieu rural les marchandises qui restent pratiquement l'unique objet de son effort producteur. Il est nécessaire également que le cultivateur puisse se procurer le plus rapidement possible les outils nécessaires à l'exercice de sa profession: houes, machettes, haches, etc... Ceux qui lui restent actuellement sont détériorés par l'usage et en nombre insuffisant.

1.2.2. Le maintien en activité de l'industrie agricole .

La majorité des usines de produits agricoles se débattent dans des difficultés de plus en plus grandes du fait du manque d'outillage et de pièces de rechange. Jusqu'à présent l'usinage a pu continuer à peu près normalement du fait d'un certain suréquipement, caractéristique de la période de prospérité qui a précédé l'indépendance. Mais les réserves s'épuisent; le recours de plus en plus fréquent au "parc à mitraille" est symptomatique d'une situation qui ne peut se prolonger indéfiniment.

Il est évident que la carence des moyens de transformation entraînerait automatiquement l'arrêt de toute économie agricole de marché et produirait une aggravation de la disette alimentaire des grands centres.

Il convient donc d'apporter une solution urgente au problème de l'importation du matériel d'usinage.

1.2.3. Le problème du transport et des voies de communication

La prospérité agricole du Congo est en grande partie directement liée à la capacité d'évacuation des produits. Cette dépendance est d'autant plus étroite que la balance commerciale est plus largement conditionnée par la valeur des produits agricoles d'exportation.

Le problème, en ce qui concerne le matériel de transport par rail, par route ou par eau, est semblable à celui qui vient d'être évoqué pour l'outillage des usines: c'est une question d'approvisionnement en machines, en camions, en pièces de rechange.

Le problème routier paraît, par contre, plus complexe à résoudre: dans de très nombreuses régions les routes, mal entretenues depuis plusieurs années, sont dégradées, parfois impraticables; les ponts sont abîmés ou démolis, les "digues" s'effondrent, les bacs ne fonctionnent plus que d'une façon intermittente.

Il y a lieu d'attirer tout spécialement l'attention sur:

- . La nécessité de mettre sur pied une organisation qui s'occupe de la réfection des chemins vicinaux et des pistes de desserte partout où la situation l'impose (voir à ce sujet les Etudes régionales agricoles de la mission). Un ordre d'urgence devrait être normalement établi.
- . l'opportunité de donner à cette organisation un caractère qui en assure la pérennité.
- . l'utilité de concentrer cette action dans les zones de relance économique prévues par le secteur agricole.

1.2.4. Le facteur humain

Ce facteur sera déterminant pour la réussite des projets de redressement et de développement. Il agira sur deux plans: celui, collectif, du secteur officiel et celui, privé, du cultivateur, de sa famille et de son clan.

Il est bien évident qu'aucune action n'est possible sans l'appui complet des services administratifs du Gouvernement Central et des Gouvernements provinciaux. Ceux-ci ont, partout, manifesté une volonté de collaboration fort encourageante. Elle pourra se traduire dans les faits lors de l'arrivée des missions d'études et de réalisation, d'autant plus que l'action agricole prévoit dans les zones désignées l'adjonction aux équipes de travail de représentants congolais du personnel administratif. Le secteur officiel pourra également établir un contact efficace et sympathique entre les membres de la mission et le milieu rural intéressé.

Rien de concret ne sera réalisé sans la participation agissante de ce dernier. C'est le paysan congolais - qui s'identifie généralement à son clan ou à sa chefferie - qui, en dernier ressort, sera l'artisan du renouveau économique; c'est de sa bonne volonté et de son courage que dépendra la réussite des projets de développement. C'est pourquoi les experts qui auront l'honneur de collaborer à ces projets, devront faire preuve d'un esprit de psychologie et d'amicale compréhension des populations rurales tout autant que des qualités du technicien averti.

2. ORGANISMES D'INTERET GENERAL

2.1. Mission de Diffusion des Semences Améliorées

2.1.1. Exposé des Motifs

2.1.1.1. Le problème de la diffusion des semences sélectionnées en milieu rural qui a toujours été difficile à résoudre correctement semble actuellement constituer une des questions sans réponse de l'agriculture congolaise.

Il est cependant d'intérêt primordial que le matériel végétal adapté aux conditions écologiques des diverses régions agricoles du Congo soit multiplié correctement. Ce matériel amélioré représente le fruit de plus de vingt cinq années d'effort des nombreuses divisions de recherches et stations expérimentales de l'INEAC.

Les résultats obtenus par les services de sélection sont remarquables et les progrès réalisés dans certains domaines sont encore susceptibles d'amélioration dans un avenir immédiat pour autant que l'Institut soit doté à brève échéance d'un minimum de spécialistes.

Nous donnons ci-dessous un certain nombre de chiffres qui permettront de se rendre compte des progrès accomplis et des possibilités immédiates.

2.1.1.2. Le rendement en huile de la palmeraie subspontanée était de l'ordre de 500 K/Ha, il passe à 3100 K. (1959-60). On obtient normalement 2900 K en grande plantation.

Le rendement en caoutchouc sec de l'Hévéa, qui oscillait autour de 500 K avec le matériel brésilien tout venant de 1935 est actuellement de deux tonnes avec les clones sélectionnés.

La population de départ, en 1927, produisait 250 K/Ha de café marchand; en 1958 on enregistre, dans les descendance d'élite, des chiffres de 1575 K/Ha.

Chiffres similaires pour le cacao: on passe de 400 à 1800 K/Ha. En sélection de plantes saisonnières des progrès marqués sont également enregistré.

Citons: . le riz: de 900 K à 3000 K/Ha
. l'arachide: de 800 K à 2000 K/Ha
. le maïs: de 600 à 3000 K/Ha
. le bananier: de 10 à 15 T/Ha
. le manioc: de 20 à 40 T/Ha
. le cotonnier: de 700-800 K à 1100-1200 K/Ha (sans fumure), la longueur de la fibre passant de 29/32" à 1 1/32" - 1 3/32".

Dans un avenir immédiat, on espérait porter à 4 tonnes/Ha la production d'huile de palme dans les régions équatoriales; au Kwilu, la station de Kiyaka poursuit des travaux susceptibles de hausser à 1200 ou 1500 K/Ha les rendements de palmeraies qui sont actuellement de 400 K/Ha dans ces régions défavorisées du point de vue éclaphique et climatologique.

A Yangambi, les derniers tests avaient isolé des variétés de riz de montagne au potentiel de 4 T/Ha.

Dans les régions de l'Est, la productivité des clones et des variétés de théiers, de caféier Arabia et de pyrèthre paraissait susceptible encore de substantielles améliorations.

Cet acquis ne peut être perdu; il doit même être "consolidé" immédiatement; le potentiel décelé doit pouvoir être exploité dans un avenir proche au fur et à mesure de l'apparition des élites nouvelles.

2.1.1.3. Il n'est point inutile de rappeler ici quelques notions sur les variétés améliorées et sur leur multiplication.

La variété d'élite est celle qui - pendant un nombre d'années suffisant - a fait la preuve de sa supériorité dans une région déterminée. Dans les conditions d'expérimentation africaine, où, jusqu'à présent, on a travaillé sans fumure et sans insecticides, cette variété est aussi la plus rustique et la plus résistante. En ce qui concerne le cotonnier c'est celle qui présente les caractères technologiques les plus intéressants (longueur de la fibre - résistance des filés...)

Il convient donc d'éviter la dégradation de ces élites végétales laquelle peut provenir de mélanges occasionnels ou d'hybridations naturelles avec des variétés inférieures (locales ou importées).

C'est dire que l'introduction d'une nouvelle variété et sa multiplication dans des zones très étendues pose un certain nombre de problèmes.

Le noyau pur, fourni par les stations de l'INEAC, et naturellement de tonnage réduit, sera l'objet d'une première multiplication

dans un centre isolé, généralement situé en milieu rural. (Signalons qu'au Kasai, dans le cadre du programme de lutte contre la faim, INDACOM envisage de produire, en régie, sur 500 Ha des noyaux vivriers de première multiplication).

Après, la diffusion se fera en "tâche d'huile" à partir du centre unique, selon le système de la double vague d'introduction: une première vague de "ringage", une seconde vague de multiplication définitive.

Des "postes-tampons" dont les semences sont éliminées, sont prévus en limite de zones entre nouvelle et ancienne variété.

Inutile d'ajouter que toutes les précautions sont prises dans les usines de traitement et dans les magasins de stockage pour éviter les mélanges entre variétés.

Il convient également d'obtenir la liquidation des anciennes semences chez le cultivateur autochtone, chose particulièrement difficile à réaliser pour les plantes vivrières de consommation courante, spécialement quand existent encore des variétés locales coutumièrement cultivées.

Les méthodes décrites ci-dessus, qui paraissent peu compliquées dans leur conception, exigent pourtant - l'expérience l'a confirmé - une planification bien étudiée et une organisation parfaite surtout au moment de l'usinage et des transports du produit à traiter et des graines de semis. Le planning et la supervision des opérations sont généralement confiés à un "Directeur de multiplication" qui est responsable de la bonne marche de la diffusion.

Chaque année, des échantillons sont envoyés dans les laboratoires de l'INEAC aux fins d'analyse; ce contrôle permet de vérifier le degré de pureté de la nouvelle variété et, par conséquent, le succès des opérations de diffusion.

Il ressort bien de tout ceci que, si la fourniture de matériel sélectionné aux plantations de type privé ne présente pas de difficultés majeures, il n'en va pas de même en ce qui concerne la diffusion en milieu rural des semences sélectionnées ou des clones de valeur.

On a fait ressortir les écueils qui parsèment le cheminement normal vers leur destination ultime des graines améliorées de plantes saisonnières telles que cotonnier, riz, arachides, maïs, etc... C'est ici que la nécessité d'une organisation adéquate s'avère absolument indiscutable.

Mais la fourniture à l'agriculture indigène du matériel végétal pérenne pose également certains problèmes d'organisation. Il est

hors de doute que dans le passé, on a gaspillé inconsidérément des tonnages considérables de semences d'Elaeïs et de greffes d'Hévéa, par manque de coordination dans les demandes des services officiels. Le jour où les administrations locales réorganisées feront à nouveau appel à l'INEAC, on assistera certainement à un véritable embouteillage provenant de commandes exagérées et non ordonnées. Des questions de priorité se poseront qui ne pourront se résoudre rationnellement à l'échelon des fournisseurs INEAC, qu'il s'agisse des Divisions de Yangambi ou des stations de recherches.

Seul un organisme coordonnateur pourra résoudre ces problèmes à l'échelon national.

2.1.1.3. Avant de passer aux propositions précises d'ordre pratique, il convient de faire le point de la situation actuelle au Congo pour les principales productions végétales.

(a) La culture cotonnière, la plus importante des productions d'exportation du cultivateur autochtone, se poursuit dans trois zones bien définies où se cultive une variété unique. Il s'agit de la zone Nord, servie par la station INEAC de Bambesa; de la zone Sud qui multiplie les variétés de la station de Gandajika et du Kivu dépendant de la station de Lubarika.

Au moment de l'indépendance, la multiplication d'une nouvelle variété B 49 était entamée; elle est en voie de développement en Uélé et en Ubangi (Rapport II).

Les contrôles nécessaires n'ont pas encore été effectués; mais d'ores et déjà la pureté des multiplications dans certaines zones est sérieusement mise en cause.

Mais, en suite de diverses influences, on envisage déjà la multiplication d'une nouvelle variété provenant de Gandajika, le NC/8 ce qui - dans des circonstances difficiles du moment actuel - mettrait dans les mêmes régions trois variétés en puissance: l'ancien Stoneville, l'actuel B 49 et le NC 8 !

Il faut noter incidemment que l'engouement manifesté en certains milieux pour le NC 8 ne se justifie guère en région Nord où les bulletins d'analyse de la Covenco mentionnent pour le B 49 de spectaculaires performances d'ordre technologique. La longueur de la fibre va de 1 1/32 à 1 3/32", accordant généralement aux nouvelles ressorties un avantage de 1 1/16" sur le Stoneville, connu pourtant pour sa bonne longueur de soie.

En région cotonnière du Sud, la situation est plus confuse encore. L'abandon de la variété GAR avait été décidée en faveur

(c) Cultures saisonnières diverses

Les variétés sélectionnées de maïs (GAN et Kahila) et les populations synthétiques (G.P.S.2) de la station de Gandajika ont été introduites dans diverses régions du Katanga et du Kasai (voir Rapport IV).

En ce qui concerne cette dernière région, il est évident qu'un gros effort devra être consenti dans l'avenir tant dans le cadre de l'économie générale que dans celui de la lutte contre la faim. Un organisme de multiplication des semences vivrières a été créé à Bakwanga, par l'Indacom, avec qui une collaboration pourra être menée en temps voulu.

Un peu partout il sera nécessaire de réintroduire des plantes vivrières diverses: arachides, maïs, manioc, etc... De grandes zones agricoles ont en effet, depuis 1960, abandonné certaines cultures; c'est surtout vrai pour l'arachide (en Uélé, en Ubangi, au Maniema...); la remise en honneur de cette culture autorisera la réouverture et l'exploitation économique de plusieurs huileries actuellement en chômage.

(d) Les cultures pluriannuelles

Parmi celles-ci, on peut s'attendre, dans un avenir immédiat, à une demande considérable de graines d'Elacis et d'Hévée pour le milieu rural. Dans une certaine mesure les stations seront sollicitées pour des fournitures de semences de cacaoyer, de caféier Arabica et Robusta et de théier.

Dans une perspective plus lointaine, l'agriculture de certaines régions comme celle de la Cuvette Centrale, sera vraisemblablement axée sur un développement des grandes cultures. Il sera nécessaire de prévoir des demandes massives de matériel végétal pour l'élaiculture, l'hévéculture, la culture du cacaoyer. De même, les régions de haute altitude développeront leurs cultures d'exportation: caféier d'Arabie, théier, etc... qui absorberont de fortes quantités de semences et de matériel de propagation végétative.

1.1.4. Situation actuelle de l'organisation de distribution.

A la vérité il n'a jamais existé au Congo, d'organisation officielle de distribution du matériel amélioré. Les fournitures aux grandes plantations s'effectuaient par contact direct entre les stations de sélection et les organismes privés. Les décisions concernant les grandes multiplications se prenaient, soit à l'initiative de services agronomiques régionaux, à l'échelon

du district ou de la province pour les paysannats, soit selon un plan de multiplication débattu entre l'INEAC, les Services officiels et le secteur privé en ce qui concerne le coton et le riz.

Pour ces dernières cultures c'était généralement l'INEAC qui prenait l'initiative des propositions de multiplication alors que la logique eût été de voir régler par un organisme officiel un problème concernant l'agriculture nationale.

A l'heure actuelle, l'INEAC n'est plus capable de jouer un rôle pour lequel, au total, il n'était pas créé. L'Etat quant à lui ne possède pas actuellement les structures nécessaires pour assumer cette tâche. Il ne peut, d'autre part, être question d'abandonner au bon vouloir du seul secteur privé l'avenir des grandes diffusions végétales en milieu rural. Il serait également peu logique de laisser au hasard des demandes d'administrations locales le soin de fournir l'agriculture congolaise, en produits sélectionnés.

Enfin existe le grave danger des introductions intempestives de matériel venant de l'étranger. Du temps de l'administration belge, il a fallu lutter contre ces procédés. Les introductions de l'étranger ne se justifient qu'à l'échelon des stations de recherches, agissant en connaissance de cause et conscientes des risques encourus par la propagation éventuelle de nouvelles maladies ou de déprédateurs encore inconnus (ou de plantes néfastes, comme la Jacinthe d'eau).

Or toutes les introductions importantes - à peu d'exception près (1) - ont déjà été tentées par l'INEAC qui avait même créé, à cet effet, un service spécial en Belgique. Le travail d'adaptation de matériel étranger pour toutes les cultures a toujours été considérable; il ne peut certes être remplacé par une simple action d'introduction sans contrôle de telle ou telle variété étrangère quelles qu'en soient les qualités dans son pays d'origine.

2.1.2. Modalités d'intervention

2.1.2.1. La solution au problème de l'organisation de la diffusion du matériel végétal réside donc dans la création d'un organisme centralisateur et coordinateur qui servira d'intermédiaire entre les stations de recherches et le milieu rural et qui harmonisera l'action, des services locaux d'agriculture, des zones d'action rurale et celle des sociétés de traitement des récoltes.

(1) on cite certains clones d'Hévéa récemment sélectionnés en Malaisie.

Cet organisme devra, dès le début recevoir l'investiture et l'appui des Autorités centrale et provinciales et revêtir un caractère d'utilité publique. Il pourrait prendre naissance sous forme d'une Mission de Diffusion des Semences Améliorées.

2.1.2.2. La constitution de cet organisme et son fonctionnement pendant les premières années (cinq ans) serait l'oeuvre des Fonds d'Assistance.

Les buts sont:

- (a) - l'adaptation aux circonstances actuelles des systèmes de diffusion qui ont fait, au Congo, la preuve de leur efficacité.
 - (b) - la prise en charge, le plus rapidement possible des grandes multiplications actuellement en cours ou temporairement en veilleuse.
- Il s'agit notamment de la diffusion des nouvelles variétés cotonnières en région Nord, en région Sud et au Kivu et de la diffusion de la variété Rz 66 dans toutes les zones rizicoles.
- (c) - l'organisation du service de distribution dans les paysannats et dans les zones d'action rurale de matériel végétal des plantes pérennes: Elaeis, Hévéa, Cacaoyer, Caféier, Théier, etc...
 - (d) - la constitution, dans certains paysannats, (le paysannat Turumbu à Yangambi, par exemple) des noyaux de diffusion de plantes saisonnières: riz, maïs, arachide, cotonnier...

Le personnel comprend:

(a) A charge de l'Assistance technique:

- un directeur, chef de l'office, agronome universitaire.
- un assistant universitaire plus spécialement chargé du service des plantes pluriannuelles.
- deux directeurs de multiplication dans les zones cotonnières, de formation A_1 ou A_2 .
- deux directeurs de multiplication en zones vivrières, de formation A_1 ou A_2 .
- un chef de centre de multiplication de formation A_2 (qui débiterait dans le paysannat Turumbu).
- un secrétariat formé de personnel congolais.

(b) A charge du Gouvernement Central:

- un agronome universitaire congolais, ou un assistant de grande valeur spécialement choisi comme adjoint de direction.
- 6 assistants A_2 agronomes si possible, adjoints aux directeurs et chef de multiplication.

Les frais de fonctionnement, sont à charge de l'Assistance pendant 5 ans; ils consisteront principalement en frais de déplacement et de secrétariat.

Les locaux d'habitation seront fournis par l'INEAC ou les Administrations provinciales.

Le siège serait fixé de préférence au centre des grandes zones agricoles, près d'un noeud de communications, et proche d'un centre important de fourniture de matériel végétal. C'est désigner la station de Yangambi, près de Stanleyville, où résideraient, avec leurs adjoints congolais, le Directeur, son assistant, le chef du centre de multiplication et, temporairement, l'un ou l'autre directeur de multiplication. Ces derniers se fixeraient, à leur choix, au centre de leur zone d'action.

Les méthodes de travail, varieront selon les quatre buts poursuivis.

(a) L'adaptation des méthodes fera l'objet d'enquêtes de tous sous la direction du chef de l'équipe; on tentera de dégager, avec certains principes généraux, les modalités d'application pour chaque grande culture.

(b) Chaque grande multiplication sera conduite par son directeur, selon la procédure suivante :

1. prise de contrat avec la station fournissant les semences ; discussion de l'opportunité de la diffusion basée sur les qualités de la nouvelle variété.
2. prise de contact avec le Gouvernement Central via le directeur de la mission, puis directement avec les Autorités provinciales ainsi qu'avec les techniciens des zones d'action rurales, pour approbation et appel d'aide dans les opérations de diffusion.
3. prise de contact avec le Secteur industriel chargé du traitement de semences.
4. présentation aux Secteurs officiels et privé d'un Plan de Multiplication par le Directeur de l'office et le directeur de multiplication, de préférence à l'occasion d'une conférence où seront réunis les principaux intéressés.
5. mise au point des instructions de détail et supervision des opérations de ringage par le directeur de multiplication aidé de son adjoint congolais. Ces instructions s'adresseront aux usiniers et aux transporteurs, mais une aide des services locaux de propagande agricole sera sollicitée.
6. organisation du contrôle de la multiplication (contrôle zones) par l'envoi des échantillons et le commentaire des

analyses effectuées par les services de l'INEAC (laboratoires des stations cotonnières et laboratoire rizier de Yangambi - Etude des rapports d'expertise commerciale).

7. mise au point chaque année, au vu des résultats de contrôle, des détails de la multiplication selon le Plan général.

(c) L'organisation du Service de diffusion des plantes pérennes centralisera à Yangambi les demandes émanant de toutes les directions locales en faveur des paysannats et des zones d'action et, en accord avec les autorités de l'INEAC, (principalement Yangambi et Mulungu) présentera, chaque année un plan de distribution et supervisera l'exécution des fournitures. Les délais de fonctionnement sont à fixer avec les autorités de l'INEAC.

(d) La constitution des noyaux de diffusion débutera par la remise en état d'un centre de multiplication de riz au paysannat des Turumbus. Par après la constitution de divers centres vivriers ou cotonniers sera décidée selon les nécessités du moment.

2.1.2.3. L'Avenir de la Mission de Diffusion de Semences améliorées sera déterminé par son caractère semi-officiel. Il doit, dans notre esprit, constituer un des organismes permanents du développement agricole. Si l'assistance technique décide de limiter son action aux cinq années de "lancement" et d'organisation, il appartiendra au Gouvernement congolais d'en accentuer le caractère étatique et de l'officialiser plus complètement comme institution d'intérêt public.

Il n'est pas interdit, en cas de plein succès, d'envisager un jour pour cette mission une tâche plus étendue et de ne pas limiter celle-ci à la distribution de matériel végétal. Il est possible de lui faire jouer un rôle analogue à l'"Extension Service" américain, qui constitue l'intermédiaire entre la station de recherches et le fermier pour la diffusion des connaissances techniques.

Mais il est évident que la réalisation de ce point de vue futur demanderait un étoffement considérable du personnel d'exécution et que serait requise une aide extérieure en techniciens spécialistes de ces questions.

2.2. La Mission de Développement de l'Elevage

2.2.1. Exposé des motifs

L'élevage congolais, coutumier dans les régions de l'Est, était en 1960 en plein développement dans la plupart des Provinces du Congo. Les troubles des dernières années ont provoqué une diminution sensible du gros bétail appartenant aux congolais dans les régions pastorales traditionnelles; ils ont freiné ou arrêté l'expansion dans les zones de plateaux guinéens et zambéziens et pratiquement éliminé l'élevage bovin chez le congolais de la Cuvette Centrale.

On ne peut guère compter sur les grands élevages de type capitaliste pour compenser le déficit du cheptel paysan car ceux-ci ont eux-mêmes enregistré des pertes sévères. Ils se trouvent, de plus, dans une situation difficile par suite du manque de devises propre aux exploitations travaillant pour le marché intérieur.

Le développement zootechnique est compromis pour longtemps dans les régions équatoriales les plus inhospitalières; il paraît toutefois possible d'enrayer la constante diminution des élevages de l'Est montagneux et de reconstituer les noyaux de multiplication dans diverses Provinces des grands plateaux.

Une action zootechnique peut également s'insérer - en ce qui concerne notamment le Kasai - dans un programme de lutte contre la faim en corrélation avec l'intensification de la production de vivres.

Enfin, dans certaines régions suffisamment évoluées, se pose le problème de la traction animale, remise très justement à l'honneur depuis l'échec économique de la mécanisation agricole et l'impossibilité de poursuivre de coûteuses "expériences" dans ce domaine.

2.2.2. Modalités d'intervention

Les diverses actions envisagées en faveur de l'élevage - opérations de sauvetage, de multiplication ou d'introduction de bétail, dinitiation aux méthodes de traction animale en agriculture - seront le plus adéquatement menées au sein d'un organisme présentant certaines similitudes avec la Mission de Distribution des Semences. Cet organisme qui serait la Mission de Développement de l'Elevage, aurait également un caractère d'utilité publique et recevrait dès le début l'investiture des autorités publiques de Léopoldville et des Provinces.

Les buts de cette Mission se résument de la façon suivante:

- . Sauvetage de l'élevage paysan, principalement en Province d'Ituri.
- . Introduction et multiplication de bétail étranger ou de race locale améliorée, en milieu rural, dans diverses régions des hauts plateaux.
- . Développement de l'élevage porcin et de l'aviculture dans le cadre d'un programme de lutte contre la faim (au Kasai).
- . Introduction, en agriculture, de la traction animale.

Le personnel de la Mission dont le siège sera à Nioka (Ituri), dans la principale région d'élevage du Congo, comprendra un directeur, docteur en sciences vétérinaires et un certain nombre d'assistants vétérinaires ou éleveurs, répartis dans les différentes zones d'action zootechnique: quatre en Ituri, un en Uélé, deux au Katanga, deux au Sud Kasai et deux au Kwango. Ces techniciens seront aidés dans leur tâche par un nombreux personnel congolais de l'Administration: auxiliaires vétérinaires, infirmiers, moniteurs, pour qui cette période de mise à la disposition de la Mission constituera un stage de formation. La durée de la Mission est fixée à cinq années.

Le Plan d'action, variera selon les régions :

En Province d'Ituri, l'action est basée sur le redressement de l'économie pastorale.

Les buts poursuivis dans ce programme sont les suivants :

- . Etude préalable de la situation actuelle et mise au point d'une méthode de travail en vue d'arrêter la diminution du cheptel et de ramener le plus rapidement possible l'effectif bovin à son niveau antérieur.
- . Action intensive d'éducation de l'éleveur dans certaines régions à déterminer qui serviront de zones-pilotes.
- . Multiplication, en milieu pastoral, de bétail amélioré en collaboration avec la station INEAC de Nioka; mise au point des méthodes d'introduction.

L'action, après enquête générale préalable sur les causes de la diminution du cheptel (de 360.000 à 315.000 têtes selon les statistiques officielles), se poursuivra dans un certain nombre de régions des Territoires d'Aru, de Nioka, de Djugu et de Bunia. Elle se concentrera dans les zones pourvues d'un "dipping tank": il en existe 68; l'oeuvre éducative porterait sur une population pastorale disposant d'une centaine de milliers de bovins. Elle se traduira par une reprise des activités de médecine et de

prophylaxie vétérinaire et par une mise en pratique de méthodes d'élevage plus rationnelles.

La mise au point des méthodes de multiplication de bétail amélioré en milieu pastoral sera suivie d'essais d'introduction de géniteurs sélectionnés de la station de Nioka; il s'agit ici d'une oeuvre de collaboration, destinée à faire école en la matière.

En Province de l'Uélé, l'action portera sur la diffusion, en région Azande, de bétail résistant à la trypanosomiase.

Il s'agit de poursuivre une oeuvre entamée dès avant l'indépendance et dont la première phase, la constitution d'un noyau de départ, paraissait terminée. En effet, il existait à la ferme d'Etat de Dili un cheptel de 3.400 têtes de bétail de race Dahomey, Guinéenne (N^oDama) et Lugware ainsi que des produits de croisement. En 1963, les effectifs ont fondu et atteignent tout juste le chiffre de 932 bêtes à cornes.

Le Gouvernement provincial attribue une grande importance au développement de l'élevage en Uélé car il apporterait les protéines animales dont la fourniture - insuffisante - est actuellement sous la dépendance des élevages de l'Ituri. Il produirait, en outre, un supplément de revenus aux populations Azande, dont les ressources agricoles sont fort inférieures à celles de leurs compatriotes du Sud, favorisés par la fertilité du sol et les conditions de climat.

Le but pratique poursuivi sera double:

- . Contrôle de la ferme de Dili et développement d'un nouveau noyau de départ à partir des troupeaux existants et d'une introduction de bétail N^oDama.
- . Introduction du gros bétail en pays de savanes Zande.

La reprise en mains de la ferme de Dili comprend la multiplication du cheptel qui sera la base de départ des diffusions. On y regroupera tous les troupeaux des divers noyaux de multiplication de la Province, ce qui, avec l'effectif existant et l'introduction prévue, permettra de prévoir un taux d'accroissement rapide. La ferme jouera également le rôle d'école d'apprentissage pour les candidats éleveurs. La méthode d'introduction est à mettre au point, avant que ne soit tentée une diffusion, sur grande échelle, en milieu coutumier.

Au Kwango, l'action sera basée sur le développement d'une économie pastorale dans la Province.

L'ouverture de voies d'accès à grand débit vers Léopoldville

changera vraisemblablement la physionomie économique d'une Province jusqu'à présent défavorisée par les circonstances. Il ne sera jamais possible de développer une agriculture de grande rentabilité sur les infertiles plateaux de sables kalahari, voire dans les vallées à sols karoo.

Par contre, les essais de l'INEAC ont mis en évidence la vocation pastorale des immenses steppes qui couvrent le pays. Les produits de l'élevage seraient tout naturellement dirigés vers Léopoldville, devenu bien plus accessible que par le passé aux transports lourds du train routier.

Les buts de l'action se résument comme suit :

- . multiplication de noyaux de diffusion de bétail N'Dama.
- . introduction en milieu indigène.
- . éducation des nouveaux pasteurs.

La constitution des noyaux sera prévue dans deux fermes d'Etat par regroupement des troupeaux existants et introduction d'un stock nouveau de bétail de race N'Dama. L'introduction en milieu rural s'effectuera en même temps que se perfectionnera, dans les Centres, le personnel congolais de cadre destiné à l'éducation des pasteurs. Il y aura donc lieu de mettre au point une méthode de diffusion en milieu coutumier et une technique d'éducation des éleveurs.

Au Katanga, l'action est axée sur le développement de l'élevage et de la traction bovine.

On a entrepris, en région de Sandoa - Dilolo, depuis plusieurs années, une action en vue de la promotion de la traction animale en agriculture; elle commençait à porter ses fruits en 1960 mais a naturellement marqué un ralentissement. Actuellement un technicien dirige à nouveau le centre de dressage de Kabelenge près de Sandoa. Il serait nécessaire de compléter son action éducative par une action directe d'introduction en milieu rural. Il faudra également entreprendre une action semblable dans l'intéressante région de Dilolo.

Par suite de la disparition progressive de la grosse mécanisation économiquement indéfendable au Congo à l'heure actuelle, l'action revêt une importance qui dépasse très largement les frontières de la Province et qui est susceptible d'influencer heureusement, par l'exemple de sa réussite, l'agriculture des régions de hauts-plateaux où l'élevage bovin a été récemment introduit.

Les buts poursuivis sont les suivants :

- Introduction des méthodes de traction animale en milieu rural dans les régions de Sandoa et de Dilolo.
- Reprise de la gestion du centre de dressage de Mangoa (Dilolo).
- Introduction d'un rayon de bétail Afrikaander.

Le personnel comprendra un éleveur universitaire et un technicien ainsi qu'un certain nombre d'aides congolais; l'action s'étendra sur cinq années.

Le plan d'action

En région de Dilolo, reprise de la gestion du centre de dressage de Mangao et supervision de celui de Kandala par le chef d'équipe.

Ouverture de 3 centres secondaires, destinés à l'introduction directe des méthodes de traction animale dans les chefferies de Tshisangama, de Dumba et de Tshanika - Sakayongo - Sabugina. Introduction, multiplication et dressage de bétail Afrikaander au Centre de Mangoa.

En région de Sandoa, en collaboration avec le centre de dressage de Kabelenge, introduction des méthodes nouvelles en milieu rural, dans six centres secondaires: deux en chefferie Muteba et un dans chacune des chefferies Kayembe - Mukulu, Samutoma, Lumanga et Tshibamba.

Chaque centre secondaire comprend un aide-éleveur congolais et un "driver" qui assument le dressage des animaux du village. Il lui sera annexé un centre de séquestration de génisses (pour éviter les fécondations prématurées).

Il sera nécessaire aussi de constituer un stock de matériel agricole léger (charrues principalement) qui sera vendu aux agriculteurs possesseurs de boeufs de trait selon un système à mettre au point avec les autorités locales. Enfin et accessoirement, on tentera l'introduction chez de petits entrepreneurs ruraux d'un matériel simple de traitement des produits: moulins et décortiqueuses à arachides et à maïs.

Au Sud Kasai, le problème à résoudre est celui de l'approvisionnement en protéines d'une région surpeuplée (1); il se situe dans la ligne d'action des mesures de lutte contre la faim. La "fourniture" de viande était assurée antérieurement par les

(1) Voir à ce sujet par. 3.2.4. (c) - Zone d'action du Sud Kasai.

élevages de la S.E.C. mais ceux-ci - qui seraient d'ailleurs insuffisants par suite de l'accroissement de la demande - sont eux-mêmes en voie de reconstitution et les abattages sont réduits dans de fortes proportions (perte de 4.000 têtes de bétail).

L'action sera basée sur l'introduction de gros et de petit bétail. Deux fermes de l'Etat existent déjà, une à Moya (Kashile), qui groupe, sur 2.000 ha., environ 300 têtes de bétail Afrikaander, avec possibilités d'extension à 4.000 ha. et l'autre à Sinia Kasende où existent 200 têtes de bétail. Cette dernière se trouve malheureusement dans une région encore troublée et il ne peut être question de s'en occuper que quand la sécurité aura été rétablie dans la région.

Les autorités provinciales ont, de plus, insisté pour que des essais de traction bovine soient tentés suite à la disparition progressive de la mécanisation lourde dans les paysannats.

Les buts de l'action sont donc nettement définis:

- . Gestion de la ferme de Moya qui sera aussi constituée en centre d'écolage.
- . Introduction en milieu rural de bétail à cornes, de porcs et de volailles améliorées.
- . Essais d'introduction des méthodes de traction animale.

Le personnel comprendra deux techniciens dont un éleveur et un éducateur, pendant cinq ans, avec le concours du personnel de la ferme de Moya.

Le Plan d'action.

L'action débutera par la reprise de la gestion et le développement de la ferme de Moya où seront multipliés les troupeaux d'importation. La ferme servira également de centre d'écolage pour toute la région avoisinante; les éleveurs seront choisis parmi les éléments jeunes et progressistes et recevront pendant 3 ou 4 mois une formation pratique avant la constitution de leur troupeau, leur élevage sera d'ailleurs suivi et supervisé périodiquement par l'éducateur et le personnel du centre d'écolage. Parallèlement à l'introduction de gros bétail, il sera tenté une introduction de porcs de race Yorkshire et Piétrain et de volailles de race européenne. Ici également une période d'écolage est à prévoir.

Un centre de dressage d'animaux de trait serait annexé à la ferme de Moya.

Aucune décision n'est encore prise concernant la ferme de Sinia, qui, quand les circonstances le permettront, pourra, ainsi

d'ailleurs que la station INEAC de Gandajika, concourir à la multiplication du bétail de race Afrikaander en milieu pastoral muluba.

2.3. Assistance en matière de Recherche Agronomique

Les propositions porteront uniquement sur l'aide à apporter à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo (I.N.E.A.C.), organisme de droit congolais, qui se trouve actuellement dans un état de délabrement complet par suite du départ de presque tout le personnel scientifique et technique.

Ici également les propositions resteront dans l'esprit du mandat confié à la mission: il s'agit d'un projet de redressement et non d'un plan de développement. Les circonstances sont dramatiques pour l'Institut qui est littéralement vidé de toute substance et qui risque de disparaître définitivement ou d'être détourné de sa vocation.

L'action proposée ici est une action rapide: une opération de sauvetage.

2.3.1. Exposé des Motifs

2.3.1.1. Il n'est pas nécessaire de décrire ici l'I.N.E.A.C. et d'insister sur le rôle primordial qu'il a joué dans le développement de l'agriculture congolaise. L'Institut est connu dans le monde entier et jouissait de la réputation d'être, à l'échelle internationale, une des institutions les plus importantes de la recherche agronomique. Le personnel, en service en Afrique (1), a compté plus de 400 Européens - plus de la moitié universitaires - et une dizaine de milliers de Congolais. L'action au Congo était épaulée par une importante administration et divers services techniques européens.

De tout ce personnel, subsistaient au début de 1963, une douzaine de techniciens au Katanga et un nombre égal à Léopoldville et dans les autres Provinces. Depuis lors les effectifs se sont encore amenuisés et il est à craindre de voir disparaître à peu près complètement le personnel katangais.

La direction générale à Léopoldville, grâce aux subsides du Gouvernement et aux revenus des plantations, a réussi à maintenir l'effectif congolais de cadre et d'exécution; les dépenses d'entretien et de fonctionnement sont consenties dans une large

(1) Ruanda et Burundi compris.

mesure. Le personnel de direction du Centre de Yangambi et des stations de recherches est parvenu à conserver - d'une façon remarquable - l'essentiel du patrimoine: jardins de sélection, plantations, installations de recherches, matériel de laboratoire. Seules les usines de traitement des produits et les services de transport marquent des signes de défaillance.

Le problème primordial consiste donc à regarnir à suffisance le cadre de techniciens de façon à permettre à l'Institut de remplir son mandat. C'est le rôle exact de l'INEAC qui doit être défini à nouveau à la lumière des circonstances actuelles.

2.3.1.2. La recherche agronomique dans les pays en voie de développement doit revêtir un aspect différent de celle des pays pratiquant une agriculture intensive dans un cadre de prospérité générale des finances publiques. Elle doit limiter ses objectifs à des buts précis: adaptation du matériel végétal et des races animales aux conditions locales, expérimentation réduite aux méthodes essentielles de la culture, sauvegarde des plantes cultivées...

L'INEAC, travaillant dans un climat de prospérité agricole et disposant de moyens importants, avait tout naturellement adopté une politique de recherches intensives poussant les investigations avec une exactitude toute scientifique en exploitant largement les enseignements de ses Divisions de recherches de base. Cette conception, digne des plus hautes institutions mondiales de la recherche, devait produire des résultats remarquables dont il convient que le Congo continue à bénéficier. Toutefois, les finances publiques et même les disponibilités en personnel scientifique étranger ne permettent plus de suivre une telle politique. Elle n'est d'ailleurs plus absolument nécessaire au développement agricole du Congo.

2.3.1.3. La contribution de l'INEAC à ce développement devrait essentiellement être la suivante:

- . subvenir aux besoins du pays en matériel végétal sélectionné et en bétail de race.
- . fournir au planteur les directives nécessaires à la conduite de la culture.
- . exercer un contrôle phytosanitaire dans le but d'éviter les grandes épiphyties et de détecter, éventuellement, les ennemis nouveaux des cultures.

Si l'on s'en tient à ces conceptions, la relance de l'INEAC revêt

un aspect moins ardu car le nombre de techniciens nécessaire à l'accomplissement de ces tâches essentielles peut être relativement réduit (1).

En effet, les travaux des services de sélection ont abouti à la création de clones et de variétés d'élite pour toutes les grandes cultures: il suffit de maintenir en état les jardins de sélection et d'y poursuivre un travail de routine. La fourniture du matériel amélioré, par ailleurs, ne demande que peu de personnel.

En ce qui concerne les méthodes de cultures, l'INEAC dispose d'un acquit impressionnant qui peut être exploité pendant de nombreuses années. Les services d'expérimentation, peuvent donc être réduits à quelques rares unités, destinées, entre autres, à certains essais d'adaptation locale. Le contrôle phytosanitaire peut également être exercé (il ne s'agit plus de recherches à proprement parler) par un personnel de minime importance.

2.3.1.4. Reste l'épineuse question des plantations (Yangambi, Gazi, Bungabo, Mukumari). L'Institut aura tout intérêt à se débarrasser de ces "impedimenta" qui lui procurent certes des ressources mais ne répondent pas à son objet. La solution idéale serait la remise de ces exploitations, selon un contrat d'entreprise, à des sociétés agricoles ayant l'expérience de l'usage des produits; ce qui assurerait une gestion efficace tout en gardant à l'INEAC le bénéfice de l'exploitation.

C'est dans le cadre de ce programme limité mais efficace que l'on pourrait unir l'opération de sauvetage de la recherche agronomique et de l'INEAC.

2.3.2. Modalités de l'intervention

L'aide, impatiemment attendue, se concrétisera par l'envoi des spécialistes nécessaires à l'"Opération Sauvetage" pendant une période de cinq années ainsi que pour l'attribution de moyens de fonctionnement.

2.3.2.1. L'effectif de relance pourrait se décomposer comme suit:

(1) Ce point de vue est en contradiction avec les conceptions habituelles en matière de relance de l'INEAC, lesquelles sont basées plus sur les programmes antérieurs de l'Institut que sur les nécessités actuelles.

		Univer- sitaires	Techni- ciens
<u>Direction Générale à Léopoldville</u>	1 conseiller 2 agents d'ad- ministration	1	2
<u>Centre de Yangermili</u>			
Direction	1 directeur- technique		
D. Elacis	2 agronomes		
D. Hévéa	2 agronomes		
D. Café - Cacao	2 agronomes		
D. Plantes vivrières	2 agronomes		
D. Phytopathologie	2 agronomes		
D. Climatologie	1 technicien (1)		
Expérimentation générale	2 agronomes		
Divers	1 mécanicien	13	2
Station de Bambesa (Boketa) (2)	2 agronomes 1 technicien	2	1
Station de Nioka-Gabu (Mt. Hawa)	2 vétérinaires 1 éleveur 1 technicien agréé	2	2
Station de Mulungu	2 agronomes 1 technicien	2	1
Station de Gandajika (Lubazika)	2 agronomes 1 technicien	2	1
Station de Vuazi (Kiyaka-Kondo)	2 agronomes 1 technicien	2	1
Station de Luki	1 forectier	1	
		<hr/> 25	<hr/> 10

(1) Pour des raisons d'opportunité, ce technicien se trouvant sur place.

(2) Les stations dont les noms sont mis entre parenthèses seront supervisées par le personnel de la station principale.

Nous estimons que l'on peut compter - sauf circonstances imprévues dans le personnel d'assistance belge, actuellement en service en Afrique (1) soit 5 universitaires et 6 techniciens. Ce qui porterait le nombre de spécialistes à engager à 24 dont 20 universitaires et 4 adjoints. Les frais de fonctionnement porteraient sur la dotation en moyens de locomotion: un véhicule par expert, et sur un léger crédit pour matériel de bureau personnel et secrétariat réduit.

2.3.2.2. La mise en train du dispositif de relance devra être précédée d'une courte mission préliminaire chargée de préciser notamment:

- le statut des chercheurs qui dépendront de la direction générale de l'INEAC dans une mesure qu'il convient de déterminer. Il sera nécessaire de régler également leurs rapports administratifs avec l'organisme d'assistance.

- la méthode de recrutement. Il y aura avantage à s'adresser de préférence aux "anciens" de l'INEAC. Il est douteux, toutefois, que l'on puisse compter intégralement sur cette source de recrutement. Il conviendra de s'adresser aux Instituts agronomiques et aux Universités belges ou étrangères (personnel à court ou à long terme).

Il sera utile également de prendre contact avec la F.A.O. qui a récemment financé une mission d'études au Congo sur la relève de l'INEAC. Les propositions contenues dans son rapport (2) portent sur des effectifs plus importants et sur une action de plus grande envergure que celle qui est envisagée ici. Toutefois la réalisation de ces propositions semble se heurter à de nombreuses difficultés. Il serait recommandable qu'une collaboration soit établie avec la F.A.O. sur des bases à déterminer de commun accord.

2.3.2.3. L'"Opération Sauvetage" garantit l'avenir de l'INEAC comme instrument du progrès agricole au Congo. Il est évident qu'après la période de relance et même peut-être pendant cette période, le personnel pourra être progressivement étoffé et qu'un programme plus complet de recherches pourra être envisagé, auquel on espère voir collaborer de jeunes universitaires Congolais. L'intérêt de l'action préconisée ici est de conserver

(1) mais à répartir différemment et pour lequel il faudra trouver une formule d'adaptation du statut.

(2) M. Jeannin.- "Les problèmes concernant la relance de la recherche agronomique et de l'INEAC". FAO & Rome 1962.

l'Institut dans son unité et dans la conception classique de son rôle et d'éviter la disparition ou la dispersion d'un organisme de recherches nécessaire à l'économie congolaise et qui fait partie du patrimoine scientifique international.

2.4. Assistance en matière d'Animation Rurale

L'assistance en matière rurale a fait l'objet de deux propositions:

- . l'une pour les provinces du Kongo Central, du Kwango et du Kwilu, présentée en 1962 au Fonds de Développement Européen; c'est le Projet V du rapport AGRER, "Projet de relance agricole - République du Congo-Léopoldville"

- . l'autre, pour la Province de l'Uélé, a été résumé dans le rapport actuel, à l'occasion de la présentation du projet concernant la Zone agricole de Bambesa (Ch. II, par. 3.1.2.)

Nous renvoyons le lecteur à ces deux documents qui décrivent l'organisation d'un centre d'animation rurale.

2.5. Rencorement des Cadres du Service de l'Agriculture

On s'étonnera peut-être qu'aucune proposition ne soit présentée en vue du renforcement des cadres administratifs des Services de l'Agriculture et c'est pourquoi ce problème est abordé ici.

La solution consiste en l'envoi d'experts étrangers qui sont mis à la disposition du Gouvernement. Deux formules sont généralement envisagées:

- . intégration directe dans les cadres de l'administration à des postes de directeur où ces techniciens jouissent d'une autorité et de responsabilités techniques semblables à celles du personnel autochtone.

- . mise à la disposition de l'administration comme simples conseillers, avec pouvoirs limités, sous le contrôle direct ou non de l'organisme d'assistance qui les rémunère.

Il convient de faire remarquer que la question du choix d'une de ces formules soulève immédiatement de longues discussions dans les milieux avertis. En effet, le rôle de conseiller paraît le plus naturel à jouer dans le cadre de l'assistance technique; l'expérience prouve toutefois qu'il mène généralement à un manque d'efficacité. Par contre l'intégration au niveau de postes de direction risque de mener à des conflits avec le personnel.

administratif normal, susceptible de décourager les efforts du technicien.

Cette question a fait l'objet d'un examen dans la partie du Chapitre Ier du fascicule I consacrée aux méthodes d'intervention de l'assistance. Les solutions retenues ont inspiré la nature des propositions formulées par la Mission dans le Secteur agricole.

Dans un autre ordre d'idée, on constate que l'assistance belge a maintenu, au Congo, un nombre de techniciens plus important qu'on ne l'imagine généralement. Il existait en 1962 - sans compter le Katanga - 56 conseillers agricoles (dont 50 de l'aide technique belge) au Gouvernement général et dans les cinq anciennes provinces. Les conseillers du Ministère de l'Agriculture estiment les besoins à 73 unités dans une première phase et à 81 supplémentaires dans une seconde phase.

Un dernier élément à considérer est le projet de la F.A.O. en matière d'assistance agricole au Congo (1). Il prévoit l'envoi de 180 à 190 experts dont 86 en première urgence pour une période de 5 ans. Ils rempliraient, sous le contrôle de la F.A.O., des fonctions essentiellement consultatives.

C'est en prenant en considération tous ces éléments, que nous estimons inutile une nouvelle intervention en ce domaine. Elle risquerait d'ailleurs de faire double emploi avec les propositions du Dr. Janssens. Il serait d'ailleurs vivement à conseiller que des contacts soient pris avec la F.A.O. afin d'établir les bases d'une collaboration en matière d'assistance agricole. Il est bien évident que si un autre organisme prend en charge certaines actions d'encadrement et de relance, les besoins en experts tels qu'ils sont préconisés dans le Rapport Janssens ne seront plus aussi importants et que la charge de l'O.N.U. en sera diminuée d'autant.

(1) Janssens A.C. "Rapport de la Mission F.A.O. pour la restauration de la production alimentaire et agricole au Congo" - 1963.

3. PROJETS D' ACTIONS SPECIFIQUES

Dans les pages qui précèdent, on a décrit les interventions que propose la mission concernant la création ou la réorganisation d'organismes agricoles d'intérêt général.

A ces propositions font suite ci-après une série de projets d'actions spécifiques dans le but d'amener un redressement de la situation économique partout où les circonstances permettent d'augurer favorablement des efforts d'une action de relance. Ces projets seront donc destinés à produire des effets rapides à court terme et n'auront nullement le caractère et l'ampleur des plans de développement à longue haleine. Toutefois ils devront tenir compte de l'avenir et présenter des garanties de pérennité; ils devront également prévoir le développement ultérieur d'une agriculture préalablement stabilisée à un niveau de prospérité sensiblement égal à celui précédemment atteint. Ils prendront les formes suivantes:

- . Aide directe aux producteurs
- . Projets à caractère productif et à rentabilité financière normale.

3.1. PROPOSITIONS D'AIDE DIRECTE AUX PRODUCTEURS

La production agricole congolaise, basée encore essentiellement sur les procédés de culture extensive ne nécessite pas un outillage aussi coûteux et aussi compliqué que dans les pays à culture intensive.

Toutefois l'agriculture si peu qu'elle fasse usage du facteur "capital", ne se conçoit pas sans un minimum de moyens. Il existe, de plus, un secteur privé qui avait déjà procédé à une intensification des méthodes et employait couramment engrais et insecticides.

L'agriculture indigène elle-même faisait déjà appel à ces derniers, rendus absolument nécessaires dans certaines régions (lutte contre le lygus dans les cotonneries de la zone du Sud). L'élevage a tout naturellement recours à un certain nombre de médicaments, de vaccins et de produits de "dipping".

Enfin, il convient d'encourager la petite industrialisation des campagnes, en favorisant l'acquisition, par de modestes entre-

preneurs congolais, d'un matériel de traitement des produits, simple, efficace et relativement bon marché. Le succès de ces petites entreprises dans certaines Provinces est vraiment extraordinaire. Quand on songe que le traitement manuel de la récolte du maïs absorbe 80 % de l'effort total de la culture, celui de la récolte d'arachides 50 % et celui de la récolte du manioc 83 %; on se rend compte de l'importance de la mécanisation de ces opérations en milieu paysan. C'est d'ailleurs la femme qui en supporte le poids et le problème économique revêt ici un aspect social important.

On a cru longtemps qu'il serait nécessaire de recourir à un système de crédit agricole afin de permettre aux jeunes ruraux intéressés de se procurer un matériel relativement coûteux pour un modeste budget. Après enquête plus approfondie, il semble bien que partout l'on puisse trouver acquéreurs au prix coûtant. De plus, certaines sociétés représentant diverses marques de matériel agricole, seraient d'accord pour établir des contrats d'entretien. Le matériel d'usinage des produits agricoles relevant de la compétence du secteur industriel, aucune proposition ne sera formulée en la matière.

En résumé, l'aide directe au producteur agricole se concrétisera par la présentation d'un quota annuel dans les secteurs suivants:

3.1.1. L'outillage agricole

C'est le plus important. Il intéresse toute l'agriculture indigène et toute l'agriculture de plantations. Il est urgent de renouveler les outils les plus communément employés surtout chez le paysan congolais où pratiquement aucune introduction d'importance n'a été réalisée depuis 1960.

Il s'agit principalement de houes, de machettes et de haches et accessoirement de crocs, de bêches, de pelles et de sécateurs, etc...

3.1.2. Le petit matériel de traitement des produits

Nous avons suffisamment commenté, plus haut, l'importance de la diffusion de ce matériel en milieu rural. Il s'agira principalement de moulins à farine (manioc et maïs), de dépulpeuses à café, de décortiqueuses (maïs, arachides) et de tarares à paddy.

3.1.3. Les produits insecticides, fongicides et herbicides

Ils sont surtout destinés à la lutte contre les ennemis du caféier, du cotonnier, de l'hévéa, du cacaoyer, des grains en magasins. Ils s'adressent à l'agriculture autochtone aussi bien qu'aux exploitations européennes.

3.1.4. Les engrais minéraux

Ce secteur, d'importance plus réduite, est réservé en général à l'approvisionnement des grandes plantations de caféiers, palmiers, théiers.

Un certain matériel d'épandage doit être prévu également.

3.1.5. Les produits nécessaires à l'élevage

Ces produits comprennent:

- les insecticides et désinfectants pour la protection du bétail contre les tiques (produits pour "dipping-tank" et aspersion).
- les éléments minéraux nécessaires au bétail africain ("pierres à lécher").
- les articles courants de médecine vétérinaire: médicaments, vaccins, sérums et le petit matériel ad hoc.

3.1.6. Le matériel de pêche

La production de la pêche revêt au Congo une importance plus considérable qu'on ne le pense généralement. Alors qu'en 1957, par exemple, la production totale de viande d'élevage était de 46.247 T., le tonnage de poissons produit était estimé à 134.111 T., réparti comme suit:

• pêche fluviale	46.271	
• pêche lacustre	81.383	(150.896 T. en 1958)
• pêche maritime	4.457	
• pisciculture	2.000	

Actuellement les chiffres manquent généralement, mais il est certain que la production fluviale et lacustre a fortement diminué (la pisciculture a pratiquement disparu). Une des raisons majeures est le manque de matériel et notamment d'engins de pêche et de filets. Les propositions d'aide auront surtout pour but d'améliorer la situation des pêcheurs autochtones.

3.2. PROJETS A CARACTERE PRODUCTIF ET A RENTABILITE FINANCIERE NORMALE

Douze projets de relance agricole sont prévus pour l'ensemble du pays. Trois d'entre eux ont déjà été présentés à l'occasion d'une mission précédente financée par le Fonds de Développement. Ces projets ont pour objet la constitution de zones d'action rurale (Z.A.R.) bien définies, selon les principes suivants :

(a) Intervention régionale selon un système de "Pôles de développement" inspiré des "pôles de croissance" de F. Bézy (1).

Il s'agit de déterminer les régions où doivent être concentrés les efforts de développement de façon à obtenir le plus rapidement possible un redressement économique avec le minimum de moyens et de techniciens dont on dispose actuellement. Le résultat devra à la fois constituer une opération de bonne rentabilité et un exemple stimulant destiné à propager l'action en "tache d'huile" dans les terroirs voisins.

Ces régions "pôles" devront répondre aux caractéristiques suivantes:

- . potentiel économique, consacré par la prospérité de l'agriculture avant 1960.
- . situation politique présentant un minimum de garanties.
- . assurance de l'appui des autorités et de l'administration provinciale.
- . désir manifeste des populations et des autorités coutumières d'améliorer par leur travail la production agricole et, par voie de conséquence, le niveau de leurs revenus.
- . existence d'une infrastructure industrielle et commerciale qui garantit le traitement adéquat et l'écoulement des produits.

(b) Choix d'objectifs concrets et nettement définis.

L'action de telle zone sera, par exemple, axée sur le redressement de l'économie rizicole et cotonnière. Les méthodes d'attaque du problème seront développées exactement en fonction de ce but bien déterminé. Toutefois la réalisation des objectifs s'exécutera avec souplesse et un sens aigu des possibilités matérielles et de la psychologie des populations.

(1) consulter:

- . Bézy F. "Problèmes structurels de l'économie congolaise" - Institut de Recherches économiques et Sociales, Louvain 1957.
- . Van de Walle B. - "Essai d'une planification de l'économie agricole congolaise" - Publication INEAC S.T. n° 61 - 1960.
- . Bezy F. "Principes pour l'orientation du développement économique au Congo" - Ed. Université Lovanium à Léopoldville - 1959.

(c) Réalisation des projets dans un esprit de collaboration et d'éducation

Les directives générales et la supervision des projets sont le fait d'une collaboration entre les autorités provinciales, le Fonds de développement représenté par ses techniciens et, dans tous les cas où la chose s'avère possible, le secteur privé intéressé.

La direction et la gestion de l'action rurale seront confiées au chef d'équipe et à ses collaborateurs. Parmi ceux-ci figureront toujours un certain nombre d'assistants congolais désignés par les autorités administratives, considérés comme stagiaires et destinés à continuer l'oeuvre amorcée par les experts de l'assistance technique. Ainsi les jeunes diplômés, techniciens ou universitaires congolais, pourront acquérir sur le terrain l'expérience de la planification agricole, au lieu de perdre dans des bureaux encombrés leur dynamisme et leur capacité créatrice.

(d) Dynamisme du rôle affecté au secteur privé

L'action de redressement ne réussira pleinement qu'avec l'appui des organismes de traitement et de conditionnement des produits, directement intéressés. C'est le secteur privé qui généralement contrôle les circuits commerciaux; il lui appartient donc de donner toutes garanties en ce qui concerne l'achat et l'écoulement des produits.

Dans le même ordre d'idée, une assistance aux coopératives agricoles ne sera accordée que si ces dernières sont débarrassées de la charge du transport et du traitement des produits, qui constitue une des causes déterminantes de leur insuccès. Seul, l'entrepreneur privé fournira ces services selon un contrat de gestion avec le maximum d'efficacité.

(e) La répartition géographique des zones d'action est la suivante:

- Régions du Nord: zone d'action agricole de Paulis et zone d'action agricole de Bambesa en Uélé - zone d'action rizicole du Nord (Uélé - Moyen Congo - Ubangi).
- Régions Centrales: zone des grandes cultures équatoriales (Haut Congo - Cuvette Centrale - Sankuru)
- Régions de l'Est: zone d'action pour la culture du théier (Kivu N.) - zone d'action de la Ruzizi (Kivu Central).
- Régions du Sud: zone d'action tabacicole (Katanga) - zone d'action cotonnière et rizicole du Sud (Maniema - Lomami - N. Katanga) - zone d'action du Sud Kasai.
- Régions de l'Ouest: zone d'action du Mayumbe - zone d'action des Cataractes - zone d'action du Kwilu.

(b) La structure fonctionnelle de la zone sera établie de façon à harmoniser les efforts des techniciens de l'assistance technique, du personnel de l'administration congolaise et du secteur privé. Elle pourra se concrétiser par exemple par la formation d'une société de développement régional dont le fonctionnement sera décrit par après.

3.2.1. Régions du Nord

3.2.1.1. Zone d'action agricole de Paulis

L'action est basée sur la relance des cultures saisonnières et pérennes de la région Paulis - Wamba - Bafwasende

(a) Exposé des motifs

Les 3 territoires envisagés sont parmi les plus forts producteurs agricoles du Congo. On peut en juger par la diversité des activités et par les tonnages commercialisés en 1959. Les chiffres de 1962 font ressortir la dégradation d'une situation jadis prospère:

	tonnes					
	<u>Paulis</u>		<u>Wamba</u>		<u>Bafwasende</u>	
	<u>1959</u>	<u>1962</u>	<u>1959</u>	<u>1962</u>	<u>1959</u>	<u>1962</u>
Coton - graines:	2.900	830	4.600	770	1.500	170 (1)
Riz paddy:	3.500	-	3.500	1.500 (2)	4.000	800
Arachides:	7.200	490	7.400	310	4.000	800 (3)
Café marchand:	403	in-	680	300 (3)	154	à peu près nul
Fruits de palme:	-	connue quasi nul	-	-	2.330	id.

Des signes de relèvement existent, en réalité, à Paulis et à Wamba. Il est certain que de gros efforts doivent être consentis par la population pour regagner le terrain perdu, qui est considérable. Les emblavures de coton et de vivres paraissent assez nombreuses mais sont loin d'atteindre la superficie des anciens paysannats; quant aux plantations de caféiers, elles doivent être préalablement remises en état. Tous les espoirs sont d'ailleurs permis car il règne incontestablement un excellent état d'esprit et un désir de progrès au sein du Gouvernement

-
- (1) pour la zone la plus importante de l'usine Belgika
 - (2) pour les deux zones
 - (3) estimation

provincial et parmi les populations rurales et leurs chefs coutumiers.

A Bafwasende, la situation est moins favorable car les populations ne semblent pas faire preuve d'un dynamisme aussi manifeste; la reprise sera certainement plus lente et plus ardue. De plus, le redressement dans toute la zone - surtout à Bafwasende - est conditionné par la remise en état de certaines voies d'évacuation, notamment l'axe Bafwasende-Banalia et les routes Bomili-Nepoko et Bafwabugo-Kondolole.

(b) Il existait à Paulis une coopérative groupant, en 1959, environ 50.000 membres, chiffre énorme car la société étendait son action aux Territoires de Paulis, Wamba, Faradje et Dungu. Les produits traités étaient le café, l'arachide et le riz, l'usinage étant remis, selon un système d'adjudication, au secteur privé et le transport étant assuré - malencontreusement - par la coopérative elle-même.

Comme partout ailleurs, celle-ci a périclité sans espoir de relèvement par ses propres moyens. On estime pourtant que la remise sur pied d'un bon organisme coopératif serait d'une très grande utilité pour la paysannerie locale.

(c) Modalités d'intervention

Les buts de l'action à entreprendre sont donc fort nets:

- . relance de l'agriculture (plantes saisonnières et pérennes)
- . réorganisation de la coopérative de Paulis.

Le personnel comprendra un agronome universitaire et trois techniciens ainsi qu'un expert universitaire de la coopération agricole. Un important contingent de gérants, d'assistants et de moniteurs congolais complétera l'équipe d'intervention.

Le Plan d'action s'étendra sur une période de trois ans.

Toute l'équipe sera concentrée, la première année, dans la région de Paulis, Wamba et Ibambi où elle mettra au point une méthode de travail ayant pour but, en culture saisonnière, de reprendre l'éducation du fermier, tout en localisant les blocs familiaux qui formaient les unités foncières de l'ancien paysannat.

Les plantations de caféiers seront dégagées, recépées quand la nécessité s'en fera sentir; la pratique des soins culturaux et phytosanitaires normaux sera remise à l'honneur. A cet effet, deux des techniciens seront choisis pour leur compétence cotonnière et deux autres pour leur compétence en caféiculture.

On limitera l'action dans les 2 territoires aux régions de haute production, à savoir :

à Paulis

chefferie Ndei :	1.713	cultivateurs
" Mayogo:	1.396	"
" Medje:	3.294	"
" Mongomasi:	5.329	"
	<hr/>	
	11.732	"

à Wamba:

chefferie Mabubu:	1.122	cultivateurs
" Timoniko:	3.468	"
" Wadimbisa:	1.686	"
" Balika:	7.410	"
	<hr/>	
	13.686	"

La seconde année, un contingent (2 experts et leurs collaborateurs congolais) sera détaché dans le Territoire de Bafwasende, où une action de propagande et d'éducation, vraisemblablement plus ardue, sera entamée avec énergie chez les 8.000 cultivateurs de la région.

(c) On développera, un peu plus longuement, les principes de l'action en matière de coopératives agricoles, principes qui seront appliqués dans toutes les zones où la réorganisation de ces sortes de sociétés s'imposera.

La faillite de la presque totalité des coopératives agricoles au Congo, réside dans les causes suivantes :

- incompétence (et souvent malhonnêteté) du gérant.
- dispersion des efforts: la coopérative à objet multiple est en principe à rejeter dans les pays en voie de développement, parce que trop compliquée à diriger.
- accumulation de charges, qui devraient être l'apanage de secteurs spécialisés, comme l'usinage et le transport des produits.
- manque d'éducation de la masse des coopérateurs.

L'aide la plus efficace à octroyer, consistera donc en l'assistance d'un personnel spécialisé destiné à former les cadres des coopératives et à effectuer la préparation psychologique des coopérateurs.

L'expert aura donc un double rôle:

- tout d'abord, remettre sur pied et réorganiser d'une façon rationnelle les coopératives défailtantes
- en même temps, éduquer un certain nombre de stagiaires, qui collaboreront à l'oeuvre de redressement et pourront, par après, assumer la gestion d'une coopérative sous sa supervision temporaire.

Les candidats seront choisis avec grand soin: humanités complètes, connaissance commerciales pratiques (éventuellement stage préalable à l'étranger), maturité suffisante. L'honnêteté et l'ardeur au travail des gérants devront être stimulés par une rémunération suffisante et par une participation aux bénéfices. Ainsi pendant trois ans, les gérants seront éduqués, aidés et suivis: la méthode nous paraît un moyen efficace d'assurer à ceux-ci une formation professionnelle solide qui jusqu'à présent a toujours manqué au personnel africain des sociétés coopératives.

Enfin, débarrassée des soucis matériels et financiers de l'usage et du transport, limitée à l'objet principal du rassemblement et de la vente efficace des produits, la société coopérative constituera une entité uniquement dévolue aux problèmes de commercialisation, et par le fait même, d'un maniement technique incomparablement plus aisé que par le passé.

(d) Justification économique du projet

La production actuelle est estimée à 30 % de celle de 1959 qui était la suivante, en tonnes:

	<u>T.de Paulis</u>	<u>T.de Wamba</u>	<u>T.de Bafwasende</u>	<u>Prix moyens actuels fr.c./Kg.</u>
arachides	1.281	4.610	2.520	3.30
riz paddy	745	830	3.000	3.30
coton graines	3.480	5.200	2.275	7.70
fruits palme	34.531	29.310	2.338	1.-
café marchand	403	680	154	22.-

Le total actuel est de 65 millions contre Fr.c. 219 millions qui devraient être de nouveau obtenus par un redressement de la situation économique, soit pour le milieu rural une augmentation annuelle du revenu de 154 millions Fr.c.

3.2.1.2. Zone d'action agricole de Bambesa

L'action est basée sur la relance des cultures saisonnières et pérennes de la région de Bambesa-Buta.

(a) Exposé des motifs

La zone de Bambesa (et les régions voisines des Territoires de

Buta et de Poko) se présentait comme une des régions agricoles les plus productives du Congo ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants de tonnages commercialisés en 1959 :

	<u>Bambesa</u> (territoire)	<u>Buta</u> (région Bayen- Bokwama)	<u>Poko</u> (région Balele- Zebu)
Coton - graines	8.643	475	529
Riz paddy	555	-	-
Arachides	7.165	-	-
Maïs	1.426	-	-
Fruits de palme	7.663	-	-

La chute de production est plus violente encore que celle enregistrée en région de Paulis. En 1962, le seul produit régulièrement acheté fut le coton à raison de 1.426 T. à Bambesa, de 121 tonnes à Buta et de 123 tonnes à Poko. En 1963, les achats ont repris mais à un rythme encore fort modeste en comparaison de la situation antérieure: on prévoit un apport de 5.000 T. de coton-graines; en juin, les achats de fruits de palme s'élevaient à 800 T. On achète également un peu de riz et des arachides mais pas de maïs.

Ici également règne un état d'esprit favorable: notables et paysans sont désireux de contribuer au renouveau économique.

Il existait, chez les Babuas, une coopérative fort prospère, qui traitait et vendait les arachides et même le maïs (commerciallement difficile à valoriser en Uélé). Après de nombreux soubresauts - le dernier date de fin 1962 - elle a définitivement fermé ses portes. Elle avait cependant - du temps de la gestion européenne - été considérée comme un modèle de réussite... Sa disparition totale influencerait assez lourdement l'avenir économique de la région.

Toutes les régions envisagées dans ce chapitre forment un ensemble de lotissements connu sous le nom de Paysannat Babua. En dépit des événements et malgré de très vives pressions d'ordre politique, la structure du paysannat s'est maintenue de façon étonnante. Les couloirs sont occupés - voire réoccupés - à raison de 70 % et les abandons s'enregistrent principalement dans les endroits mal choisis ou trop éloignés des voies de communications. Le Babua, fort individualiste, paraît avoir apprécié pleinement la jouissance d'une exploitation qu'il considère comme son domaine privé. Il est à craindre toutefois que, livré à lui-même, il n'abandonne la nécessaire discipline de l'alternance culture-jachère. Il conviendra de trouver un système

qui remplace l'impopulaire technique des "couloirs de culture", sans préjudice d'une action en faveur de méthodes plus intensives (emploi des engrais).

Il existe donc ici un problème de réorganisation qui, eu égard au caractère dynamique et au sens de collaboration des populations, se présente sous d'heureux auspices.

Il convient de signaler que la carte pédologique du paysannat dont on possède tous les éléments n'est qu'à moitié dessinée et que cet important document pourrait être terminé à peu de frais.

Enfin, ce milieu particulièrement réceptif du paysannat Babua, possédant encore une structure à peu près intacte, présente le maximum d'éléments favorables à la réussite d'une expérience d'animation et de stimulation rurales. Cette action avait déjà été sérieusement entamée avant l'indépendance par une équipe d'infirmières et d'assistantes sociales; elle semblait avoir recueilli la sympathie des populations.

(b) Modalités de l'intervention

Les buts poursuivis sont les suivants:

- . relance des cultures annuelles et pérennes.
- . réorganisation du paysannat.
- . réorganisation des coopératives agricoles.
- . organisation de l'animation du milieu rural.

Le personnel de la Z.A.R. se composera

- . d'une équipe agricole de 3 techniciens pendant 3 ans avec l'aide du spécialiste en coopératives de Paulis et de collaborateurs congolais.
- . d'une équipe d'animation rurale comprenant trois professeurs animateurs dont un universitaire congolais.
- . et d'un groupe social: médecin, infirmière, assistante sociale.

L'action en cette matière s'étendrait sur une période de cinq années.

Le Plan d'action couvre donc exactement le Territoire de Bambesa, la région de Bayen-Bokwama (route Titule-Zobia) en Territoire de Buta, la région de Balele-Zebu, en Territoire de Poko. Elle comprenait, aux dernières statistiques, 16.382 paysans.

L'action de relance comporte essentiellement un effort d'éducation et d'encouragement.

La réorganisation du paysannat pose un préalable: l'étude des conditions nouvelles de l'agriculture et de systèmes adaptés à cette évolution. La suppression des "couloirs de culture", l'augmentation de l'emblavure, l'emploi de la fumure minérale, la durée

du cycle culture-jachères constituent autant de problèmes à résoudre avant de passer à la réalisation pratique. Accessoirement, l'achèvement de la carte pédologique peut être confié à un bureau européen.

L'action coopérative se poursuivra selon les principes émis précédemment (ch. II § 3.11); elle fera suite à celle de Paulis et sera organisée par le même technicien. Elle s'adressera aux productions suivantes: maïs, arachides et fruits de palme.

A côté de l'oeuvre dynamique du redressement, il convient d'envisager, pour l'avenir, la stabilisation des effets bienfaisants de l'intervention par une action éducative de longue haleine (1). On peut considérer que cette méthode d'éducation n'est pas au point (quarante années de propagande agricole au Congo n'ont pas abouti encore à la formation de véritables "paysans" encore que les résultats économiques n'aient pas été négligeables.

(c) C'est pourquoi il paraît intéressant de tenter la mise au point de nouvelles méthodes d'éducation dans le cadre de l'animation rurale. Ces essais - qui peuvent s'inspirer des méthodes de développement communautaire - devraient toutefois viser avant tout à l'amélioration technique du cultivateur sans négliger le côté social (médecine, hygiène, art ménager). Nous accordons peu d'importance aux questions d'éducation générale (alphabétisme par exemple) sauf en ce qui concerne le civisme et l'esprit coopératif.

L'animation rurale sera confiée à des "animateurs" travaillant chacun dans un village ou dans un groupe de villages. Ils seront formés par des "éducateurs" d'un niveau culturel et technique plus élevé. La préparation des éducateurs exigera un corps professoral qualifié auquel sera confié un Institut d'animation rurale, qui pourrait être fixé dans les locaux de la station INEAC de Bambesa. Après une période de formation à l'Institut, les éducateurs se consacreront à l'écolage des animateurs et à l'animation dans les villages, sous la supervision active de leurs anciens professeurs, selon un système de "follow-up" et de "reprise en mains" périodique.

L'action d'animation proprement dite sera utilement complétée par une action médico-sociale qui lui donnera son "climat humain" et contribuera à l'amélioration d'une situation démographique manquant encore de dynamisme (faible taux de fécondité). Ainsi dans l'avenir, le paysannat des Babuas continuera à exercer le

(1) Voir "Projets de Relance Agricole" Agrer 1962
Projet V.

rôle de pionnier qui fut toujours le sien depuis bientôt vingt ans.

(d) Justification économique du projet

L'estimation du revenu en 1963 est de :

	<u>Fr.c.</u>
Coton - graines, environ 5.000 T., soit	38.500.000
Fruits de palme, environ 3.000 T., soit	3.000.000
	<hr/>
	41.500.000

En atteignant de nouveau les chiffres antérieurs, par l'action de relance, le revenu annuel du milieu rural augmenterait de Fr.c. 46 millions.

3.2.1.3. Zone d'action rizicole du Nord

Le thème de l'action sera le redressement et le développement de l'économie rizicole dans les Territoires d'Aketi, de Basoko, de Bumba, de Lisala, de Budjala et de Bomboma.

(a) Exposé des motifs

La zone d'action décrite ici est la plus importante région rizicole congolaise. Elle comptait, en 1959, un total de 49.000 cultivateurs produisant 26.300 tonnes de riz paddy, se répartissant comme suit :

	<u>planteurs</u>	<u>tonnes</u>
Territoire de Budjala:	3.560	522
" Bomboma:	3.299	745
" Lisala:	6.794	2.563
" Bumba:	16.024	11.112
" Basoko:	9.260	7.703
" Aketi:	10.744	3.637

Toutefois le potentiel de production est plus élevé encore et l'on a, entre 1955 et 1958, enregistré les chiffres maxima suivants :

	<u>tonnes</u>
Budjala	1.100
Bomboma	1.400
Lisala	4.000
Bumba	15.100
Basoko	7.800
Aketi	3.600
	<hr/>
	33.000

La dépression générale a durement touché la production rizière, plus durement peut-être que toute autre culture. En effet, aucun achat régulier n'a été enregistré en 1961. La récolte commercialisée en 1962 n'a atteint que 30 % des chiffres cités plus haut - sauf pour Basoko où elle est pratiquement nulle. On s'explique mieux - à la lueur de ces renseignements - la nécessité de l'aide étrangère qui a profondément choqué l'opinion publique en son temps. Il est évident que cette situation absurde de dépendance de l'étranger à l'égard d'une des principales productions locales doit cesser le plus rapidement possible. Heureusement, une revalorisation du prix d'achat du paddy a restauré en partie la faveur dont jouissait cette culture: les milieux intéressés estiment que l'on peut espérer une nouvelle augmentation de 20 % de la production en 1963. Il paraît nécessaire d'accélérer ce mouvement et de rétablir l'ancienne production à son potentiel le plus haut.

(b) Modalités de l'intervention

Le but de celle-ci sera triple:

- . relance de la culture par la "reprise en mains" du cultivateur.
- . développement de la culture dans certaines régions.
- . étude économique du marché rizier congolais.

Le personnel comprendra, sous la direction d'un chef de zone basé à Bumba, un assistant agronome, quatre techniciens agricoles et un économiste universitaire en plus d'un personnel congolais d'assistants et de moniteurs. Un universitaire congolais serait adjoint à l'expert économiste.

Le Plan d'action, s'étendant sur une période de trois ans, pourra se concenvoir comme suit, selon les régions:

- . à Bumba, action éducative en matière de culture rizière et remise en honneur des rotations à base de riz et de coton en zone de Iandongi.
- . à Aketi, également propagande en faveur du rétablissement de la rotation riz-coton.
- . à Lisala, action rizière.
- . à Basoko, il s'agira de procéder à une véritable réintroduction de la culture du riz d'autant plus que le coton paraît définitivement abandonné dans ce Territoire. Il faudra agir d'autant plus vigoureusement que l'on a signalé l'introduction de variétés d'origine non contrôlée ! (voir nos remarques au Ch. II 2.1 concernant le rôle de la Mission de Diffusion des semences améliorées). Malheureusement l'état d'esprit des populations Mongelima laisse encore à désirer...

à Budjala et Bomboma, la culture cotonnière, qui n'y était pas à sa place, sera généralement abandonnée; il y a lieu de compenser cette perte d'activité par un développement de la riziculture; on pourrait ainsi porter de 6 à 12.000 le chiffre des cultivateurs de riz en ces régions.

Il a paru enfin à la mission que les problèmes de commercialisation de la culture méritaient une étude économique approfondie qui déborderait le cadre de la zone d'action et s'étendrait à l'ensemble des régions rizicoles congolaises. Elle comprendrait l'étude du problème rizier, la répartition des zones, les circuits de commercialisation, le problème de l'usage, etc.:

(c) Justification économique du projet

En ne tenant compte que des chiffres de la production rizière, on a sur l'ensemble des territoires considérés, obtenu en 1959, 26.280 tonnes de paddy. Par une action dirigée, on peut atteindre les chiffres suivants:

	<u>Planteurs</u>	<u>Production en Tonnes</u>
Budjala	4.335	1.164
Kungu	8.465	1.434
Lisala	8.531	4.128
Bumba	20.111	15.133
Basoko	8.478	7.803
Aketi	8.823	3.468
	<u>58.743</u>	<u>33.130</u>
	=====	=====

Or, la production de 1962 (achetée en 1963) est estimée à environ 8.000 tonnes. Une action qui porterait la production à son potentiel de 33.000 T. accroîtrait le revenu annuel de l'économie rurale de 25.000 T. à Fr.c. 3,3/K. soit Fr.c. 83.000.000.

3.2.2. REGION CENTRALE

3.2.2.1. Zone d'action des grandes cultures équatoriales

L'action sera axée sur la relance et le développement de la culture de l'hévéa, du caféier et du palmier à huile dans les régions d'Isangi, d'Opala, d'Ikela, de Bokungu et de Lomela.

(a) Exposé des motifs

En zone Bambole, d'Isangi à Opala, existaient une douzaine de petites coopératives, groupant des planteurs d'hévéas (1.600 saigneurs environ) et traitant, en 1959, quelque 768 tonnes de CTC sec provenant de 1.752 ha en rapport (1.135 ha de jeunes plantations avaient également été établis à cette époque). Les coopératives, mal gérées et écrasées par les charges de transport, ont pratiquement cessé toute activité jusqu'à ce que la Société Bamboli Cultuur Maatschappij s'en occupe à nouveau. Ces groupements sont organisés de façon fantaisiste et n'ont guère de commun avec une société coopérative libre que le nom; une organisation selon des principes sains sous une gestion normale doit être mise sur pied définitivement, ce qui est fort possible avec l'aide de la Société intéressée qui a toujours fortement encouragé ces sortes d'initiatives.

La production, après une chute presque complète, est remontée à 636 tonnes. Il serait possible, en mettant en valeur les 1.100 ha de jeunes plantations et en soignant correctement la saignée, d'atteindre immédiatement le chiffre de 1.700 tonnes. De plus un programme d'extensions est prévu qui touche 9.200 volontaires, qui pourraient, en premier établissement, ouvrir 9.200 ha. de plantations.

La zone Busira-Lomami, d'Opala comptait en 1959 une superficie de 1.179 ha de plantations d'elaeis et de palmeraies spontanées produisant 6.845 T. de fruits. En 1962 les apports sont tombés à 2.746 tonnes. Un redressement sérieux est à réaliser avant de passer à un stade d'expansion; on pourrait, en effet, porter les surfaces en exploitation à 3.000 Ha au moins, au potentiel de 18 à 20 tonnes/an. Il faut noter qu'il n'existe pas, ici, de société coopérative; les fruits sont achetés et usinés par la Société Busira-Lomami.

La zone d'Ikela

Les plantations congolaises d'hévéa (3.000 planteurs) s'étendaient, en 1959, sur 643 ha en rapport et sur 1.528 ha de jeunes arbres, produisant 396 tonnes de CTC sec. Les chiffres de production étaient tombés, en 1962, à 205 tonnes pour une superficie identique. Il existait également des caféiers indigènes occupant 1360 ha dont 231 ha en rapport; la production s'élevait à 32,5 T. de café marchand; elle est nulle à l'heure actuelle.

Une action de redressement de la production s'impose pour les deux cultures.

Les planteurs sont réunis en une société coopérative (Socodéc Ikela), qui s'occupe de l'usinage et du transport des produits et se débat dans les difficultés habituelles de gestion. Malgré ces circonstances difficiles, il semble que les Autorités aient l'intention de procéder à des augmentations de capital. Les conseils d'un expert seraient de toute utilité...

La zone de Bokungu

Les plantations indigènes d'hévéa occupaient 1410 ha dont 279 en rapport et produisaient 125 T. de caoutchouc sec en 1959. Elles étaient groupées en une coopérative de 1.311 membres qui a dû mettre un terme définitif à ses activités. La société Busira-Lomami envisage de reprendre le traitement du latex des plantations les plus proches de son usine de Boseka et d'installer, à Likete, une usine de produits secondaires ("remilling") qui traiterait, sous forme de "lumps" la production de la coopérative.

L'action, dont le succès est conditionné par la remise en état du réseau routier, devrait porter sur l'éducation du planteur en matière d'entretien, de gabaritage, de saignée et de conservation des produits secondaires. Elle se doublerait d'un effort pour la mise en production des jeunes plantations de 1957, 58 et 59 (éclaircies et saignée). On peut, enfin, envisager de nouvelles extensions portant sur une surface de plus de 1.000 ha. L'action coopérative, en collaboration avec la Société Busira-Lomami, est certainement à encourager.

La zone de Lomela

Il existe une union coopérative (Ucophelo) de 9 petites sociétés groupant environ 4.000 membres qui fournit à l'usine de la Société Sankalom le latex récolté sur une superficie de 3.727 ha d'arbres à caoutchouc (180 ha adultes ne sont pas encore mis en saignée). La production de 1.691 T. en 1959 est tombée à 1.080 T. en 1962.

Une action agricole intensive se justifie pleinement, qui pourrait s'exercer de façons diverses:

- éducation des planteurs pour un relèvement du rendement, pour une amélioration de la technique (les procédés de saignée sont déplorable) et pour une exploitation totale des arbres adultes.

- mise en saignée des jeunes plantations: 1.186 ha pour 1.335 planteurs.

- extension de la culture: en zone de Pelenge, sur 3.312 ha par

les planteurs actuels qui cultiveront ainsi un second hectare d'hévéas.

: en zone de Lomela-Elingampangu, sur une superficie de 1.000 ha, par un nombre égal de nouveaux planteurs;
: en zone de Mukumari-Mpama sur 250 ha, avec de nouveaux planteurs également.

L'action agricole sera renforcée par une action en matière de coopération de façon à obtenir une organisation rationnelle de la commercialisation et la formation de gérants expérimentés.

(b) Modalités de l'intervention

On peut donc résumer comme suit les buts poursuivis dans cette importante zone de cultures équatoriales:

- . relance de la production de caoutchouc, d'huile de palme et de café.
- . développement de la production par la mise en rapport des jeunes plantations et l'extention de la culture à de nouvelles superficies.
- . réorganisation complète des sociétés coopératives.

Le personnel sera dirigé par un chef d'équipe basé à Ikela; il comprendra un certain nombre de techniciens européens:

- . chez les Bamboles, deux agronomes et un expert universitaire en coopération agricole.
- . à Opala, un agronome technicien.
- . à Ikela, l'ingénieur agronome, chef de zone.
- . à Bokungu, un agronome technicien.
- . à Lomela, deux techniciens agricoles et un technicien en coopération.

Le personnel congolais comprendra un certain nombre d'assistants et de moniteurs pour l'action agricole et la délimitation des nouvelles plantations, ainsi que les stagiaires et la main d'oeuvre des coopératives.

(c) Le Plan d'action

Il résulte des différentes actions exposées ci-dessus et comprend, en matière agricole, une action d'éducation du planteur et un programme important d'ouverture de nouvelles plantations, qui peut se résumer selon le tableau III. En matière d'encouragement et à titre d'exemple - car une telle action est susceptible d'intéresser les nombreuses populations Mongo de la Cuvette Centrale - un petit matériel d'exploitation sera fourni à chaque planteur (il lui serait d'ailleurs impossible de se le procurer actuellement).

SUPERFICIES EN Ha - Z.A.R. DES CULTURES EQUATORIALES

	<u>Vieilles plantations</u>			<u>Jeunes plantations</u>			<u>Nouvelles extensions</u>	
	Hévée	Elaeis	Caféier	Hévée	Elaeis	Café- ier	Hévées	Elaeis
Bambole	I752	-	-	II35	-	-	9200	-
Opala	-	II79	-	-	-	-	-	2000
Ikela	643	-	23I	I528	-	II29	-	-
Bokungu	279	-	-	II3I	-	-	I000	-
Lomela	3727 +180	-	-	II86	-	-	4500	-
	658I	II79	23I	4980	-	II29	I4700	2000

En matière de coopération, on poursuivra la politique exposée précédemment (Ch. II, par. 3.1.1.). Une légère exception aux principes généraux sera consentie ici : on admettra pour certaines coopératives Bambole, le traitement des produits par la société elle-même. Il s'agit, en fait, de très petites installations dont le fonctionnement fort satisfaisant est surveillé de près par la Société Bambole. Une aide matérielle devra leur être accordée. L'examen des chiffres de prévisions donne une idée de l'importance de l'action pour l'avenir de toute la zone et, on peut l'espérer, pour l'avenir de l'économie indigène de toute la Cuvette Centrale, axée sur la production des grandes cultures équatoriales (1).

(d) Justification économique du projet

<u>Caoutchouc.</u>	<u>Production en T.</u>		<u>Prévisions de production en T.</u>	
	<u>1962</u>	<u>1965</u>	<u>1965</u>	<u>1975</u>
Secteur Bambole	636	1.785	1.785	4.600
Secteur Bokungu	-	1.500	1.500	1.000
Secteur Loméla	1.080	2.250	2.250	3.000
	1.716	5.535	5.535	8.600
<u>Fruits de palme</u>				
Secteur Ekoli (Opala)	2.746	7.000	7.000	20.000

(1) Van de Walle B.- "Essai d'une planification de l'économie agricole congolaise" INEAC - St n° 61 - 1960

	<u>Revenus actuels</u>	<u>Revenus espérés (en Fr.c.)</u>	
<u>Caoutchouc</u>	34.320.000	110.700.000	172.000.000
<u>Fruits de Palme</u>	2.746.000	7.000.000	20.000.000
	<u>37.066.000</u>	<u>117.700.000</u>	<u>192.000.000</u>

1 tonne de caoutchouc sec rapporte environ Fr.c. 20.000 net aux coopérateurs.

1 tonne de fruits de palme rapporte environ Fr.c. 1.000 aux coopérateurs.

Ainsi l'action envisagée rapporterait, à court terme, un supplément de 80.000.000 de Fr.c. et à plus long terme, un supplément de 155 millions de Fr.c. du revenu annuel à la communauté rurale habitant la zone d'action, sans tenir compte de l'élément de propagande, dans toute la Cuvette Centrale, qui constituerait la réussite d'une telle action en faveur du développement des grandes cultures d'exportation en milieu indigène.

3.2.3. REGIONS DE L'EST.

3.2.3.1. Zone d'action pour la culture du théier

L'action sera axée sur la promotion de la culture du théier au Kivu.

(a) Exposé des motifs

La culture du théier présente l'heureuse caractéristique d'une expansion continue en dépit des difficultés. Actuellement toutes les usines du Kivu travaillent à plein rendement mais on doit limiter la cueillette des feuilles par suite :

- du manque de personnel compétent dans les usines
- du manque d'organisation dans les apports de feuilles et de bois de chauffe ainsi que, dans les circuits de récolte (constituant le handicap le plus grave)
- du manque de pièces de rechange pour les usines et les véhicules
- du mauvais état des routes.

Les chiffres pour 1959 mentionnent un tonnage de 3.000 T. de thé sec, usiné au Kivu. Les prévisions de production pour 1963 sont de 8.000 T. environ. La fourniture réelle ne pourra toutefois excéder 6.500 T. par suite du manque d'installations de traitement.

En 1960, le matériel nécessaire à l'édification de trois nouvelles

usines a été en grande partie stoppé aux frontières et renvoyé en Angleterre. Il s'agit des usines de Butembo, de Mwenga et de Luama, dont la capacité de traitement devait être de 400 tonnes/ usine/ an avec possibilité d'extension du traitement à 800 tonnes/an.

Le développement de la culture du théier n'a toutefois pas encore atteint son plafond; certains estiment à 15.000 tonnes/an le potentiel de production du Kivu. Le chiffre est donné sous toutes réserves mais il existe des possibilités d'extension des plantations de l'ordre de 1.500 ha, rien que dans la région des Mokotos.

L'expansion de la culture, qui était restée longtemps l'apanage de l'entreprise européenne, sera axée dans les années à venir sur la multiplication des petites plantations autochtones (que l'on prévoit de l'ordre de 25 ares par cultivateur).

Il existe donc au Kivu matière à intervention dans un domaine susceptible de donner à court terme des résultats financiers importants.

(b) Modalités d'intervention

Les buts de l'intervention sont les suivants:

- augmentation des apports de feuilles par le traitement de la production actuellement en veillesse suite à l'insuffisance des installations d'usinage.
- augmentation de la production par une éducation du planteur et un accroissement des superficies sous culture.

L'action se déroulera donc sur deux plans différents:

d'une part l'édification des trois usines manquantes pour lesquelles existe une partie du matériel; d'autre part l'aide technique en vue du développement de la culture dans diverses régions du Kivu.

Le personnel de la Zone d'action comprendra:

- pour la construction des usines, une rapide mission (3 mois) d'inventaire du matériel existant et des possibilités d'exécution, suivie d'une équipe de montage comprenant un technicien européen par usine et par an.
- pour l'aide en matière agricole, une équipe de deux experts et de collaborateurs congolais pendant cinq années.

Signalons la présence d'une importante société (Agrimushar à Luboga) et de nombreux colons théiers européens dans les Mokotos et à Butembo.

(c) Le Plan d'action

En ce qui concerne les usines, le travail sera effectué de

préférence à l'entreprise, par le personnel d'une firme spécialisée dans le montage des usines à thé, après enquête préliminaire par un de leurs délégués.

En ce qui concerne l'aide à la culture, on envisagera une action massive dans deux zones:

- celle des Mokotos, dans les plantations dépendant des usines de Luboga et Kahé. Il existe dans cette région deux coopératives indigènes, celle de Bishusha (500 membres) et celle de Mbuhi (120 membres). Outre les plantations européennes, on compte 60 ha de culture autochtone en rapport en 1963 qui seront portés à 120 ha en 1964.

- la zone de Butembo où existent actuellement 100 ha de théiers (non exploités) fera également l'objet d'une action d'encouragement à la production, justifiée par la construction d'une nouvelle usine.

Dans les deux zones l'action sera identique, sinon dans son ampleur, du moins dans son objet qui visera à une amélioration de la culture dans les plantations existantes et à un accroissement de la surface cultivée. On débutera par la région la plus importante, celle des Mokotos où l'équipe entière travaillera pour un certain temps afin de mettre au point sa méthode de travail.

Dans chaque zone, sera établie une pépinière destinée à fournir le matériel de plantation pour une extension de 50 ha par an, intéressant quelque 200 cultivateurs congolais. Les directives nécessaires seront fournies pour l'établissement des plantations individuelles, l'entretien normal et surtout la taille des théiers. En plus de ce programme, chaque équipe aura la charge de la "propagande agricole" générale: éducation en matière de culture, de récolte, conseils aux coopérateurs, etc...

L'avenir de ces zones sera déterminé par les possibilités d'extension des superficies propres à la culture, pour autant que l'action d'assistance ait abouti au résultat espéré. Elle aura, dans ce cas, été à la base d'un développement considérable de la théiculture en milieu indigène.

(d) Justification économique du projet

	Augmentation du revenu annuel en Fr.c.	
	<u>à court terme</u>	<u>à long terme</u>
. La construction des usines permettra le traitement d'une production non récoltée actuellement de 400 T./usine/an à 50 Fr.c./K. Pour les 3 usines: 20.000.000 x 3	60.000.000	
Avec le développement des usines: 400 T./an supplémentaires pourront être traitées		120.000.000
. Les extensions dues à l'action immédiate de la Mission s'ont de 4 ans x 50 Ha x 2 = 400 Ha. produisant 1 T/Ha à 50 Fr.c./K.	20.000.000	
. A long terme on peut espérer porter les extensions à 1.000 Ha dans chaque région produisant 2 x 1.000 T. à 50 Fr.c./K.		100.000.000

3.2.3.2. Zone d'action de la plaine de la Ruzizi

L'action est axée sur le redressement de la production agricole cotonnière et vivrière, la promotion de la culture de la canne à sucre et l'aménagement foncier des paysannats de la vallée.

(a) Exposé des motifs

La plaine de la Ruzizi est une des régions les plus fertiles du Congo; les rendements moyens y ont toujours été plus élevés que partout ailleurs. Elle est, de plus, densément occupée par des cultivateurs de valeur inégale mais dont beaucoup font preuve de réelles capacités agricoles. Les principales productions sont d'une part le coton et les vivres (riz, maïs, manioc) dont la culture est conduite entièrement par les Congolais et, d'autre part, la canne-à-sucre, exploitée principalement par une grosse société européenne.

Depuis l'indépendance, la production autochtone a suivi la courbe descendante qui la caractérise dans la plupart des régions. Les apports de coton -graines ont varié de la façon suivante: 8.900 T. en 1959; 15.100 T. (avec pulvérisation insecticide) en 1960; 10.000 T. (avec insecticides) en 1961; 2.700 T. en 1962. On espère pour 1963 un relèvement à 5 ou 6.000 T. La production de riz, en pleine expansion, était passée de 700 T en 1961 à 1.000 T. en 1962 mais on constate dès 1963 une rapide dégradation des rizières et il est certain déjà que l'on enregistrera cette année une forte baisse des rendements. Il est à craindre que la détérioration des installations ne s'accroisse jusqu'à disparition de cette intéressante culture, susceptible de rendements de 2 tonnes et plus.

Il est beaucoup plus difficile de chiffrer la chute de la production vivrière mais, selon les observateurs, elle paraît considérable. De plus, la coopérative traitant ces produits se trouve - tout naturellement - dans une situation précaire et a pratiquement cessé toute action de négoce. Une action de redressement agricole s'impose donc très nettement dans cette région à potentiel élevé.

La culture de la canne à sucre a repris après une période de flottement son rythme initial, grâce aux efforts de la société Sucraf, qui cultive 1.200 ha produisant 11.000 T. de cannes au rendement industriel de 11 % de sucre. La contribution indigène à cette production est relativement modeste et se chiffre actuellement à environ 400 tonnes. Il convient toutefois de remarquer que le chiffre de rendement de 100 T/ha est supérieur à la moyenne obtenue par la société (90 T/ha); le fait est dû à la richesse des terres sur lesquelles on a installé le paysannat: les rendements y ont atteint plus de 200 T/ha (ils sont parmi les plus élevés du monde!) mais les soins aux cultures et la restauration de la fertilité n'ont pas fait l'objet d'une assiduité suffisante de la part des fermiers. En fait existe ici également un potentiel considérable de production et de grandes possibilités d'extension de la superficie cultivée.

La mission anti-érosive (M.A.E.) qui a occupé une partie de la plaine pendant de longues années avait mis sur pied un paysannat pour les cultures cotonnières, rizières et vivrières. Elle avait créé un système d'irrigation pour les plantes vivrières et édifié de nombreuses rizières dans les sols de type "rukamba".

Toute l'organisation paysanne est détruite et, chose plus grave, les coûteux travaux d'irrigation ainsi que les rizières sont en voie de dégradation totale. Inutile de dire que le matériel de

culture mécanique repose - à 3 tracteurs près - à l'état de ferraille dans le parc à machines. Ici encore une intervention s'impose pour une réorganisation de la situation foncière dans un but de protection du sol et pour un sauvetage du système d'irrigation et des rizières.

Enfin, se pose le problème de l'achèvement du barrage de la Kato-tobo qui permettrait l'irrigation d'au moins 3.000 ha de terres fertiles et qui, actuellement, constitue une menace permanente pour toute une région de culture et pour sa population (on craint une rupture de batardeau protégeant le chantier). Aux dernières nouvelles, l'O.N.U. aurait l'intention de prendre en main le parachèvement de l'ouvrage, ce qui compléterait heureusement toute action d'assistance dans la plaine de la Ruzizi.

(b) Modalités d'intervention

Les buts de l'intervention peuvent se résumer comme suit:

- . redressement de l'économie cotonnière et vivrière de la plaine.
- . promotion de la culture de la canne à sucre en milieu rural par installation de trois nouveaux paysannats.
- . réorganisation foncière dans un but de protection du sol et de rationalisation de l'agriculture.
- . en matière d'amélioration des biens-fonds:
 - remise en état des rizières et du système d'irrigation de la M.A.E.
 - poursuite chez les paysans sucriers des travaux d'irrigation dans le cadre des nouveaux paysannats.
 - étude des problèmes d'urgence posés par l'irrigation et les aménagements fonciers connexes.
- . réorganisation de la coopérative et amplification de son action.

Le personnel européen comprendra, sous la direction d'un chef d'équipe, un certain nombre de spécialistes des questions de génie rural, d'agronomes, et un expert en coopération agricole. Le personnel congolais, des cadres de l'administration, comprendra un haut fonctionnaire chargé des questions foncières, plusieurs agronomes assistants, un certain nombre de moniteurs agricoles et de mécaniciens du cadre et l'équipe chargée des travaux topographiques. Le personnel congolais à charge temporaire du Fonds comprendra les gérants de coopérative et le personnel de manutention. La durée de la Mission est fixée à trois ans. Les deux grandes sociétés étrangères intéressées au développement de la région sont les "Sucreries et raffineries de l'Afrique Centrale" et "AgricoKivu".

(c) Le Plan d'action

L'action agricole en agriculture saisonnière comprend la planification dans l'ancien paysannat de Lubérizi, son extension aux groupements voisins, à potentiel agricole élevé, de Bwegera, Lu-vungi, Sange et Runingo ainsi qu'une reprise en mains de l'éducation des cultivateurs pour obtenir une amélioration des productions cotonnières et vivrières. La supervision des pulvérisations aériennes d'insecticides rentre également dans son programme.

Le team d'exécution sera formé d'un ingénieur agronome et d'un technicien ainsi que d'un fonctionnaire congolais (si possible un Commissaire de District assistant) pour les questions foncières et de divers collaborateurs agricoles. Il sera fait usage au maximum de l'importante documentation laissée par les services de la Mission anti-érosive.

Le développement de la culture de la canne à sucre se matérialise par la création de trois nouveaux groupements de 40 à 50 paysans, chacun représentant un accroissement de superficie de 120 à 150 ha et une augmentation de production de l'ordre de 1.200 T. de cannes. Ces travaux figureront au programme de l'équipe de Génie rural.

L'action en cette matière comprend les travaux de remise en état des installations hydrauliques de l'ancien paysannat et la création d'un réseau d'irrigation chez les paysans sucriers. Un ingénieur du Génie rural et un conducteur de travaux constitueront le noyau d'une importante équipe d'assistants et de subalternes congolais.

Une mission d'études sera annexée à ce team dont le but sera l'examen de problèmes d'urgence soulevés par l'irrigation dans les conditions de la plaine tels que l'établissement du bilan hydrique de la vallée, la détermination des dangers de salinisation, l'aménagement des sols imperméables et l'introduction de la culture du cotonnier en irrigation, sur sols sablonneux... Un spécialiste en hydraulique agricole et deux collaborateurs congolais sont prévus à cet effet.

L'action coopérative sera poursuivie selon la méthodique décrite précédemment. Elle aura pour but l'établissement d'un marché bien organisé des produits vivriers. La formation de gérants valables sera l'objectif principal de l'expert en coopération.

Le potentiel de production de la plaine de la Ruzizi permet d'envisager un développement considérable de la société coopérative dont l'action en 1958 se limitait au traitement de quelque 300 tonnes

de riz, maïs, manioc, arachides et café et dont les transactions commerciales atteignaient à peine un total de Frs. 1 1/2 millions. En effet, le potentiel de production (commercialisée) est de l'ordre de 8 à 10.000 T. de manioc, de 3 à 400 T. de paddy, de 1.000 à 1.500 T. de maïs, de 800 T. d'arachides et de 150 T. de café, on peut espérer, que se développera à l'avenir, dans la Ruzizi une économie agricole équilibrée à grande rentabilité, basée sur plusieurs cultures d'exportation: canne à sucre, coton et sur des cultures vivrières intéressant l'alimentation de grands centres voisins. La constitution d'une coopérative bien organisée et un accroissement normal (et considérable) de ses activités serait certainement un gage de prospérité pour la communauté rurale tout entière.

(d) Justification économique du projet

	Augmentation du revenu annuel en Fr.c.	
	à court terme	à long terme
<p>• <u>Coton</u> a) la désinsectisation sur 4000 Ha augmente de 300 Kg/Ha le rendement, soit à 10 Fr.c./Kg.</p> <p>A long terme la désinsectisation sur 6000 Ha donnera:</p>	12.000.000	18.000.000
<p>b) l'action de redressement portera de 6 à 10.000 tonnes la production, soit en plus 4.000 T à 10 Fr.c./Kg.</p> <p>On peut espérer arriver un jour à produire 15.000 T. soit 9.000 T. de supplément, ou</p>	40.000.000	90.000.000
<p>• <u>Riz</u> - 300 Ha de rizière remis en état à 2 T/Ha à 10 Fr.c./Kg. soit une augmentation de:</p> <p>A long terme, on peut arriver à augmenter de 500 Ha la superficie sous eau, soit 1.000 tonnes en plus</p>	6.000.000	10.000.000
<p>• <u>Canne à sucre</u> - L'action augmentera de 120 Ha la superficie, soit à raison de 100 T./Ha de canne à 200 Fr.c. la tonne un bénéfice de:</p> <p>A long terme, on arrivera à 200 Ha d'accroissement, ce qui augmentera le revenu de:</p>	2.400.000	4.000.000

3.2.4. REGIONS DU SUD

3.2.4.1. Zone d'action tabacicole

L'action est axée sur la relance de la culture du tabac d'exportation et le développement de la culture du tabac de coupe, de consommation locale, dans la Province du Katanga.

(a) Exposé des motifs

La région de Kaniama a été dévolue depuis une vingtaine d'années à la culture du tabac de type Sumatra, pour la fabrication de la feuille de cigare de cape et de sous-cape. Les possibilités d'absorption du Marché Mondial sont de l'ordre de 500 tonnes; la production du Katanga, qui était de 38 tonnes en 1950 est montée à 133 tonnes en 1959 pour retomber à 50 tonnes en 1962.

On est donc loin d'atteindre le niveau de saturation du marché international et pourtant les perspectives actuelles sont particulièrement séduisantes. En effet, l'approvisionnement de ce marché est sérieusement compromis depuis la disparition du producteur indonésien. Les offres pour le tabac Sumatra ont varié, au cours des temps, sur le marché d'Anvers, de 120 à 250 fr. le Kg.; on peut estimer que les prix les plus forts seront atteints dans les prochaines années et que la production congolaise sera particulièrement bien cotée dans les tractations internationales. Le tabac léger de la variété White Burley, qui se cultive en saison sèche, entre dans la composition des cigarettes congolaises et peut être aisément exporté; les besoins qui sont de l'ordre de 200 tonnes n'ont été satisfaits, en 1961, qu'à raison de 37 tonnes.

Enfin, les besoins en tabac de coupe, de grande consommation locale, du type Kentucky, sont de l'ordre de 1.150 tonnes dont on espère, en 1964, produire 230 tonnes au Katanga.

Les essais faits jusqu'à présent et les productions obtenues en plein champ montrent que la Province dispose de gîtes agricoles convenant parfaitement à la tabaciculture; les rendements à l'hectare, en région de Kaniama sont, pour le Sumatra de 5 à 800 Kg., pour le White Burley de 1.500 à 2.500 Kg. et pour le Kentucky de 500 à 1.200 Kg. Ce dernier a produit à peu près une tonne/Ha dans les régions du Haut Katanga.

Il convient d'ajouter que le développement de la culture du tabac entraînera un accroissement corrélatif de la production du maïs, cultivé en rotation, accroissement qui serait particulièrement bienvenu dans la Province depuis que les sources naturelles d'approvisionnement en cette céréale (le Kasai) sont actuellement

taries et seront, de toute façon, d'un débit parcimonieux dans l'avenir.

(b) Modalités de l'Intervention

Les buts sont définis de la façon suivante:

- . relance de la culture du tabac d'exportation en région de Kaniama.
- . développement de la culture du tabac de coupe, de consommation locale dans divers gîtes tabacicoles de la Province.
- . formation de colons congolais dans une culture hautement spécialisée, fortement rémunératrice et faiblement concurrencée sur les marchés extérieurs.

L'équipe, sous la direction d'un expert, chef de Mission, comprendra quatre techniciens et un certain nombre de collaborateurs congolais des cadres de l'administration locale. L'action aura une durée de cinq années.

(c) Le Plan d'action

La relance de la culture de la variété Sumatra, sera particulièrement délicate; cette culture était pratiquée uniquement par des colons européens, dont il ne reste plus que deux dans le pays. Elle exige des capacités supérieures à celles de la moyenne des cultivateurs africains.

Toutefois, les perspectives économiques sont telles, que les autorités provinciales se sont penchées sur le problème de cette nécessaire relance; elles estiment souhaitable et parfaitement possible la formation d'une élite de fermiers indépendants qui, avec la collaboration de l'assistance technique et de la société de fabrication intéressée, deviendraient de bons producteurs de ce tabac de choix.

A cet effet, la station INEAC de Kaniama serait transformée en Centre de formation. Pendant deux ans, les futurs colons seraient initiés à la pratique de la culture des tabacs Sumatra et White Burley ainsi qu'à celle des rotations englobant le cotonnier et le maïs dans un cadre d'agriculture intensive. Cette intensification se manifesterait par l'emploi - indispensable - des produits phyto-pharmaceutique et des engrais chimiques. De plus, la culture mécanisée des emblavures - afin d'assurer les profondeurs adéquates de travail du sol - serait confiée (à l'entreprise) à la société manufacturière. A la fin de la période d'écolage (2 ans) et de stage (2 ans), le colon serait mis à la tête d'une exploitation de 50 ha. dont 10 sous culture (5 ha. de tabac; 2 1/2 ha. de cotonniers; 2 1/2 ha. de vivres) et 40 sous jachère. Il disposerait

d'une quinzaine d'ouvriers agricoles.

Il est évident que le recrutement de ces élites paysannes posera certains problèmes; elles seront spécialement choisies parmi les branches évoluées et dynamiques de la population, parmi celles aussi jouissant de suffisamment de prestige pour assumer la direction effective d'un personnel d'ouvriers agricoles.

Après cinq années, le Centre poursuivrait son action éducative sous l'égide du centre officiel de formation agricole (CEFORAGE) dont les projets - y compris celui-ci, qui est une émanation des autorités provinciales - ont reçu dernièrement l'approbation du Gouvernement Central.

Le développement de la culture du tabac à cigarettes, des variétés White Surley et Kentucky, fera l'objet d'une campagne d'éducation en matière de culture et de conditionnement du produit, dans les régions suivantes :

• pour le White Burley, dans la zone de Kaniama, chez les fermiers indépendants, et en région de Baudouinville, où la culture du tabac de saison sèche est coutumière (le nombre de planteurs n'y est pas encore fixé).

• pour le Kentucky, dans les zones suivantes:

- Kaniama, en 1962,	900	planteurs;	potentiel de	2.000	planteurs	-
- Kisenge,	"	50	" ;	"	1.200	" -
- Kipushia,	"	50	" ;	"	2.000	" -
- Kasenga,	"	à l'essai	;	"	1.800	" -
- Baudouinville	"	"	;	"	1.500	" -
- Lubudi ,	"	"	;	"	1.800	" -
- Kambove,	"	"	;	"	1.200	" -

Potentiel de : 11.500 planteurs .

=====

L'avenir agricole du Katanga, terre peu privilégiée sous ce rapport, dépendra en grande partie de la réussite de l'action entreprise dans le domaine de la culture du tabac. Celle-ci entraînera d'ailleurs un développement des cultures vivrières nécessaires à l'harmonie de la production végétale.

(d) Justification économique du projet

La production de tabac en 1963 est de 48 T. de tabac Sumatra et de 230 T. de Kentucky. Il n'existe pas de production de Burley. En 1968, on espère, grâce à l'action proposée, obtenir une production de 792 T. de Sumatra, de 832 T. de Burley et de 2.950 T. de Kentucky; ce qui portera le revenu annuel de 9.000 agriculteurs rémunérés contre 2.300 actuellement, à 152.476.500 Fr.c. (contre

10.563.500 actuellement) soit, un accroissement de revenu de 142.000.000 Fr.c. par année).

On a calculé, par ailleurs, que l'économie en devises fortes atteindrait 202.500.000 Fr.c. contre 13.500.000 Fr.c. actuellement.

3.2.4.2. Zone d'action cotonnière et rizicole du Sud

L'action sera axée sur la relance des cultures saisonnières dans la région Kasongo - Kongolo - Sentery - Pangî.

(a) Exposé des motifs

La zone envisagée, produisait, avant l'indépendance:

28.500 T. de coton-graines; 21.000 T. de riz et 5.500 T. d'arachides. Il s'agit donc d'une région de grande valeur agricole qui a été particulièrement touchée par la guerre du Katanga: les mouvements de troupes ont paralysé toute l'économie de la partie Sud et notamment le fertile "triangle" Kasongo - Sentery - Kongolo jusqu'en ces tout derniers mois.

La production cotonnière est tombée à des chiffres fort bas: les récoltes groupées de 1961 et de 1962, achetées en 1962 ont à peine atteint 5.200 tonnes; la production d'arachides a été de 250 T. seulement.

Il semble, par contre, que la culture de rizière, pratiquée dans un milieu plus calme, ait maintenu ses rendements antérieurs mais d'une façon un peu artificielle par l'utilisation des emblavures préparées pour le cotonnier qui n'a pu être semé suite à une carence dans la distribution des semences (due aux opérations militaires).

La culture cotonnière a fait la richesse du Maniema; elle est à la base des rotations où interviennent les plantes vivrières et a permis un développement parallèle de la culture de l'arachide et, en région de forêts, de celle du riz.

Ces rotations courantes sont:

<u>en savane</u>	<u>en forêt</u>
cotonnier	riz
arachide	arachide
manioc	cotonnier
	manioc

Il est essentiel que ces assolements soient remis en honneur tout autant pour des raisons de productivité que pour une question de sauvegarde de la fertilité des sols. Or les paysannats installés partout ont été abandonnés pour diverses raisons. L'une d'entre elles réside dans le mauvais état des pistes de desserte, il y a donc là une action routière conjointe à entreprendre d'urgence.

Les paysans sont en général d'accord pour réintégrer leurs anciens lotissements situés en terrain fertile, contrairement aux installations actuelles établies le long des grand'routes, sur sol de crête érodé. Il convient d'aider l'administration dans ce nécessaire travail de regroupement des populations.

En conséquence immédiate de l'action de relance sera, par ailleurs, la remise en marche, à activité normale, de l'huilerie d'arachides de Kasongo. Il sera enfin utile d'encourager la petite industrialisation des campagnes par une action de propagande en vue de l'acquisition par de modestes entreprises d'un certain nombre de moulins à farine (de manioc et de maïs).

(b) Modalités de l'intervention

Les buts poursuivis seront donc les suivants:

- o relance de l'économie des cultures saisonnières.
- o réinstallation des cultivateurs dans les anciens paysannats.

Le personnel se composera d'un chef de zone, ingénieur agronome et de six techniciens. Un important personnel congolais des cadres administratifs sera, au fur et à mesure des besoins, mis à la disposition de la mission: assistants et moniteurs agricoles. L'action se déroulera sur une période de trois années.

(c) Le Plan d'action

Les efforts porteront donc tout autant sur le regroupement, en régions fertiles de paysannat, des populations rurales dispersées le long des grands axes que sur la reprise, par une action d'ordre éducatif, des activités agricoles aux niveaux antérieurement atteints.

La première année, les objectifs visés se situeront géographiquement de la façon suivante:

- o un groupe (2 techniciens) en région de Kasongo (8.500 planteurs) dans les zones de : Mwana-Ndeke
Kasongo
Samba
- o un groupe (2 techniciens) en région de Wamaza (7.000 planteurs) selon les axes: Wamaza - Kakule
Wamaza - Mamoya
Wamaza - Lusangi
Kalufania - Mutingwa - Tengetenge - Kayembe.
- o un groupe (2 techniciens) en région Kipaka - Karomo (4.500 planteurs) selon les axes: Mobanga - Karomo - Rudika
Mobanga - Kipaka - Kundu
Kipaka - Kuburubu.

- un groupe (1 technicien) en région de Kunda (5.500 planteurs)
selon les axes: Kunda - Kayuyu
Kunda - Kampene
Kunda - Bikenge
Kalulu - Ngoma

Dès la seconde année, l'action se prolongera dans les directions N, SW et SE : un technicien et son groupe seront détachés dans chacune des nouvelles zones.

- un technicien (ex Kipaka) vers le Nord (8.250 planteurs)
selon les axes: Kampene - Pangi - Lubile
Kampene - Kalole - Kamituga
Kampene - Kayuyu - Kindu
- un groupe (ex Kasongo) vers le Sud-Ouest (7.000 planteurs) selon les axes: Samba - Sentery
Sentery - Ebombo - Kongolo.
- un groupe (ex Wamaza) vers le Sud-Est (10.000 planteurs) selon les axes : Lusangi - Kibangula
Sola - Kongolo
Bulula - Lengwe

Les régions où se tenteront principalement l'introduction de moulins à farine sont celles de Kasongo, Wamaza, Kipaka - Karomo, Kunda et Kampene.

(d) Justification économique du projet

Voici les productions comparées pour 1959 et 1962, pour la zone envisagée:

	<u>Production/Tonnes</u>		<u>Valeur Fr.c.</u>	
	<u>1959</u>	<u>1962</u>	<u>1959</u>	<u>1962</u>
Coton-graines	28.785	5.994	172.710.000	35.964.000
Riz paddy	35.571	35.000(?)	177.855.000	175.000.000(?)
Maïs	23.835	-	47.670.000	-
Arachides	9.660	+ 700	28.980.000	2.100.000
			<u>427.215.000</u>	<u>213.064.000</u>
			=====	=====

En admettant - sous toutes réserves - que la région produise encore 35.000 T. de riz, l'action à entreprendre, et qui vise à ramener le potentiel de 1959, augmenterait le revenu indigène annuel de 214.000.000 Fr.c.

3.2.4.3. Zone d'action agricole du Sud Kasai

L'action sera basée sur la réorganisation des paysannats et la relance de l'activité agricole dans les régions de Gandajika - Kataanda - Mwene - Ditu.

(a) Exposé des motifs

La Province du Sud Kasai a été particulièrement affectée par les luttes tribales qui avaient déjà débuté avant l'indépendance; de nombreux Balubas ont reflué sur un territoire de superficie relativement réduite. Les statistiques de population ne sont pas très sûres mais il semble bien que le nombre d'habitants soit passé de 400.000 à 1.000.000 (certains l'estiment même à 1.200.000). Les paysannats, surtout ceux des régions de Gandajika, Katanda et Mwene-Ditu avaient été dotés d'une infrastructure très solide; ils ont, toutefois, été submergés par le raz-de-marée des immigrants qui réintégraient leur chefferie d'origine.

Il se pose donc un double problème: nourrir convenablement une population presque triplée et éviter la dégradation définitive de sols menacés par une culture abusive sans repos suffisant sous jachère ni restitution d'éléments fertilisants.

Les prix des vivres ont augmenté de façon insensée: on paie 5 frs. pour une banane, 30 frs. pour cent grammes de riz, 50 frs. pour deux kilos de manioc, 200 frs. pour 1 kilo de poisson (1). Cet état de choses engendré par le trafic illicite de diamants a, certes, encouragé la multiplication des emblavures vivrières mais d'une façon irrationnelle et encore insuffisante car les "soudures" entre saisons de récolte restent malaisées.

De plus, la culture cotonnière a été victime des avatars de l'économie agraire; la production est passée de 13.000 T. en 1960 à 4.500 T. en 1961 puis à 1.600 T. en 1962; elle est de 500 T. en 1963. Or il est bien évident que cette culture doit rester un des pivots de la prospérité des campagnes baluba car l'inflation des prix du marché vivrier ne peut persister très longtemps. Les autorités agronomiques locales s'en sont bien rendu compte; elles ont insisté pour que la mission d'aide technique prévoie en outre le développement de nouvelles cultures de rapport, telles que le tabac et la pomme de terre en région de Mwene-Ditu.

Le retour au pays de nombreuses populations pose en milieu rural un autre problème tout aussi important: c'est celui du ravitaillement en eau de certaines régions de plateau antérieurement désertes et actuellement surpeuplées. Il est évident que l'installation définitive, et nécessaire de paysans dans ces régions et

(1) Marché de Tshilenge, fin mars 1963

Le développement de l'élevage (1) sont conditionnés par l'adduction d'eau potable dans les villages. Les autorités locales ont fortement et très justement insisté pour obtenir une aide dans ce domaine.

(b) Modalités de l'intervention

Les buts de cette intervention seront donc les suivants :

- . relance et intensification de l'agriculture de subsistance et d'exportation.
- . réorganisation foncière des paysannats.
- . approvisionnement en eau de certains plateaux de la région Nord de la Province.

Le personnel

L'équipe dont le siège est fixé à Ganvajika sera composée d'un universitaire et de 4 techniciens ainsi que d'un certain nombre d'assistants et de moniteurs agricoles des cadres administratifs. L'action s'étendra sur une période de trois ans.

(c) Le Plan d'action

Toute l'équipe sera groupée à Ganvajika pendant la première année :

- . au secteur central, à Gandajika; le chef de la zone d'action pour 2.000 planteurs.
- . dans le secteur Nord, pour les paysannats de Bakwa Mulumba et de Kalenda - Kashile, un technicien pour 2.500 planteurs.
- . au secteur W. pour les paysannats de Gandajika W., de Lenga N. de Mulumba S. et de Konga S. un technicien pour 5.500 planteurs (auparavant 2.000 paysans).
- . le secteur S. s'étend sur la région de Mukele où l'on déléguera un technicien pour plus de 3.000 planteurs (auparavant 2.500).
- . enfin le secteur E, paysannat Mande sera pris en charge par un technicien s'occupant de 2.000 planteurs.

Au cours des deux autres années, un technicien sera détaché dans le paysannat des Kanyoks à Mwene-Ditu (chiffre de planteurs actuellement mal connu) et un autre à Katanda pour 2.000 cultivateurs. A Mwene-Ditu se pose en outre le problème de la remise en exploitation d'une vaste palmeraie de 2.000 ha, destinée à fournir l'huile au marché local: nettoyage - distribution de parcelles individuelles - remplacement des arbres manquants, etc... Une petite installation de traitement est à prévoir.

(1) voir au Ch. II, par. 2.2. l'élevage en S. Kasai

Le problème de l'adduction d'eau devra être résolu dans les régions de Tcha-Tcha-Tcha (Lac Mukambo), de Kabeya - Kamwanga, de Miabi, de Merode et de Bena Piana. La distribution se ferait par pompage dans le lac Mukamba et dans diverses rivières. Un projet a été présenté par le Gouvernement provincial. Il est conseillé, avant d'en remettre l'exécution à l'entreprise, qu'une courte mission soit envoyée sur place, pour en vérifier les éléments. L'intervention de Regideso d'Usumbura, dont les techniciens sont au courant du problème, serait très opportune.

(d) Justification économique du projet

Les statistiques sont tellement imprécises que nous ne tiendrons compte que du chiffre de ^{la} production cotonnière. Celui-ci est tombé de 17.893 T. en 1959 à 500 T. en 1963 soit une différence de 17.400 T. - A 6 Fr.c./K. cela représente une perte de presque 105.000.000 pour l'économie rurale. Cette perte pourra être compensée et au-delà (étant donné l'augmentation du nombre des planteurs) chez le planteur congolais. C'est donc, rien que pour la culture cotonnière, un gain de plus de cent millions par an que l'on peut espérer par une action énergique en Sud Kasai.

3.2.5. REGIONS DE L'OUEST

3.2.5.1. Zone d'action du Mayumbe

L'action vise au redressement de l'Economie de la région bananière du Mayumbe. Elle a fait l'objet du Projet I du rapport AGRER, "Projets de relance agricole - République du Congo Léopoldville" présenté en 1962 au Fonds Européen de Développement.

3.2.5.2. Zone d'action des Cataractes

L'action est axée sur l'Organisation de l'économie agricole du District des Cataractes. Elle a fait l'objet du Projet II du rapport AGRER, "Projets de relance agricole - République du Congo - Léopoldville" présenté en 1962 au Fonds Européen de Développement.

3.2.5.3. Zone d'action du Kwilu

L'action est axée sur la promotion de l'exploitant rural indépendant au Kwilu. Elle a fait l'objet du Projet III du rapport AGRER, "Projets de relance agricole - République du Congo Léopoldville" présenté en 1962 au Fonds Européen de Développement.

ANNEXE 1

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES FINANCEMENTS

TABLEAU 1. Actions proposées par Mission 1963

Nature de l'action	Techniciens étrangers	Montant des dépenses en	
		unité de compte \$	Franc congolais Millier de fr.c.
	Nombre		
<u>I. Projets d'intérêt gé-</u>			
<u>néral</u>			
(a) Mission Diffusion Se- mences améliorées	7	1.120.422	17.045
(b) Mission Développement Elevage	12	2.346.850	68.563
(c) Ineac	35	5.148.240	16.256
(d) Animation rurale	5	59 921.133	9.536.645 31.926 133.790
<u>II. Projets d'actions spé-</u>			
<u>cifiques</u>			
(a) Zone d'action agrico- le de Paulis Bafwasen- de	4	465.820	10.337
(b) Zone d'action agrico- le de Bambesa-Buta	3	279.657	6.151
(c) Zone d'action rizico- le du Nord	7	636.134	7.528
(d) Zone des grandes cul- tures équatoriales	9	1.600.684	33.319
(e) Zone d'action pour la culture du théier	2(+4)	804.908	19.558
(f) Zone d'action agrico- le de la Ruzizi	7	970.497	19.208
(g) Zone d'action tabaci- cole	5	915.070	13.745
(h) Zone d'action coton- nière et rizicole du Sud	7	948.402	12.129
(i) Zone d'action du Sud- Kasaï	5(+M)	49 833.678	7.454.850 9.646 131.621
Total :	108	16.991.495	265.411

* Entre parenthèses les techniciens et missions (M) "part time"

TABLEAU II. Résumé des propositions complètes de relance agricole des missions 1962 et 1963 du Fonds Européen

Nature de l'action	Montant des dépenses prévues			
	Unité de compte		Franc congolais	
	\$		millier de Fr.c.	
<u>I. Projets d'intérêt général</u>				
1962 Administration générale	259.215		5.270	
Institut en enquête d'animation	368.925		20.378	
1963 4 actions générales	9.536.645	10.164.785	133.790	159.438
<u>II. Projets d'actions spécifiques</u>				
1962 Zone d'action du Mayumbe	240.356		4.630	
Zone d'action D. des cataractes	851.811		24.506	
Zone d'action du Kwilu	398.987		84.011	
Zone d'action du Kwango	-	(*)	- (*)	
1963 Neuf zones d'actions	7.454.850	8.946.004	131.621	244.768

Total :		19.110.789		404.206

(*) Projet remplacé par les présentes propositions et prévisions de dépenses en Cb, Mission Elevage.

TABLEAU III. Aide directe aux producteurs

en \$ unité de compte

	<u>Garantie de fourniture de devises</u>	<u>Besoins annuels.</u>
	<u>Demandes spéciales</u>	<u>*</u>
a. Outillage agricole	173.000	2.272.540
b. Matériel de traitement des produits	279.130	28.800
c. Produits insecticides, fongicides et herbici- des		813.750
d. Engins minéraux		392.560
e. Produits nécessaires à l'élevage		252.160
f. Matériel de pêche	404.600	
	-----	-----
Total :	856.730	3.759.810

(*) Matériel ayant trait aux projets présentés et dont la fourniture devrait être garantie de toute façon par un Fonds d'Assistance.

ANNEXE 2

TABLEAU DES PROVINCES INTERESSEES PAR LES ACTIONS SPECIFIQUES (1)

Province du Congo Central	Z.A. du Mayumbe	Z.A. des Cataractes - 1Animation rurale
Province du Kwango	Z.A. des Cataractes	Mission d'élevage - Animation rurale
Province du Kwilu	Z.A. du Kwilu	Animation rurale
Province de l'Uélé	Z.A. de Paulis - Z.A. de Bambesa	Z.A. rizicole - Mission d'Elevage - Animation
Province de l'Ituri	Mission d'Elevage	
Province du Moyen Congo	Z.A. rizicole	
Province d'Ubangi	Z.A. rizicole	
Province du Haut Congo	Z.A. rizicole	Z.A. des grandes cultures - Z.A. Paulis Bafwasende
Province de la Cuvette Centrale	Z.A. des grandes cultures	
Province du Sankuru	Z.A. des grandes cultures	
Province du N. Kivu	Z.A. Théicole	
Province du Kivu Central	Z.A. de la Ruzizi	
province du N. Katanga	Z.A. cotonnière et rizicole du S.	
Province du S. Katanga	Z.A. tabacicole	Mission d'élevage
Province du Maniema	Z.A. cotonnière et rizicole du S.	
Province du Lomami	Z.A. cotonnière et rizicole du S.	
Province du S. Kasai	Z.A. du S. Kasai	Mission d'élevage

(1) Situation des provinces au début de 1963

CHAPITRE II

L E S M I N E S

1. L'EVOLUTION DE 1958 A 1963

1.1. PRESENTATION GLOBALE

En 1962, les sociétés minières ont fourni au marché mondial 61% du cobalt, 50 % du diamant, 20 % du germanium, 7 % du cuivre et 5 % de l'étain. Les exploitations les plus importantes sont situées au Haut Katanga. La cassitérite et le columbo-tantalite sont extraits au Nord Katanga et au Kivu-Maniema, l'or dans le Kibali-Ituri et le Kivu-Maniema. Les diamants sont extraits dans le Sud-Kasaï.

Les exportations de produits miniers représentent normalement entre 50 et 60 % de la valeur des exportations du pays. La contribution du secteur minier au Produit National Brut est de 20 % environ.

L'évolution récente des exportations minières, en volume et en valeur témoigne dans l'ensemble d'une remarquable stabilité (cfr tableau 1). Les baisses sont les plus sensibles pour l'argent et les concentrés de germanium, qui sont des produits dérivés du traitement du cuivre blister, pour l'étain et pour l'or dont l'exploitation a été affectée par les troubles politiques. La production de diamants a été compromise, dans une mesure difficile à déterminer, par l'exploitation clandestine (500 millions de Fr.c. parité fixe ont été exportés de Brazzaville en 1962).

Les effectifs se sont réduits presque continuellement tant pour le personnel congolais que pour le personnel étranger (cfr tableau 2). Les effectifs congolais atteignaient 54.000 salariés en 1962 contre 80.000 en 1959. La mécanisation et la rationalisation des travaux ont provoqué depuis une dizaine d'années une baisse continue des effectifs. La politique de rationalisation a été poussée plus loin dans les riches gisements du Haut-Katanga que dans les autres provinces.

L'augmentation des rémunérations et les conditions plus difficiles de travail ont augmenté le coût par travailleur de 40 à 50 % pour le personnel étranger et de 70 à 100 % pour le personnel congolais, sans qu'il soit tenu compte de la dernière augmentation des salaires du premier avril 1963.

TABLEAU I. EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE MINIERE CONGOLAISE

Produits		1958	1959	1960	1961	1962
(a) <u>En quantité</u>	<u>Unité</u>					
Cuivre	T	235.586	280.403	300.675	293.509	295.236
Cobalt	T	6.50I	8.43I	8.222	8.326	9.683
Concentrés de zinc	T	73.666	71.338	96.356	80.686	57.753
Zinc	T	53.438	54.810	53.358	56.97I	56.027
Argent	Kg.	117.949	148.307	123.258	107.552	49.626
Cadmium	T	488	475	505	531	307
Concentrés de Germanium métal contenu	Kg.	16.257	13.643	25.101	13.549	8.006
Cassitérite	T	9.188	9.999	9.140	8.231	7.822
Etain	T	2.217	1.935	1.363	738	1.010
Or	Kg.	10.550	10.370	9.470	7.180	6.410
Wolframite	T	1.385	1.215	1.180	446	672
Columbo Tantalite	T	1.326	1.093	730	479	198
Diamants	Carats	16.673	14.854	13.453	18.143	14.656
Beryl	Kg.	964	254	337	166	276
(b) <u>En valeur: million de fr. congolais</u>						
Cuivre		4.703	6.914	7.826	6.925	7.159
Cobalt		882	1.042	868	902	1.145
Concentrés de Zinc		95	112	183	86	40
Zinc		412	474	559	555	430
Argent		176	218	183	161	85
Cadmium		73	71	71	80	56
Concentrés de Germanium métal contenu		200	167	302	157	92
Cassitérite		683	708	721	727	700
Etain		228	212	152	90	127
Or		581	579	533	399	358
Wolframite		45	55	74	23	20
Columbo Tantalite		147	161	103	103	41
Diamants		1.854	1.665	1.470	1.900	1.514
		10.079	12.378	13.045	12.108	11.764

TABLEAU II. EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS MINIÈRES

<u>Secteur</u>	<u>Natio- nalité</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
Kibali- Ituri (a)	Congol.	9.827	8.124	6.347	5.753	5.667
	Etrang.	217	220	40	44	60
Kivu-Maniéma (b) Nord Katanga	Congol.	32.140	29.166	26.236	24.628	23.335
	Etrang.	508	474	344	169	204
Haut-Katanga (c)	Congol.	20.364	20.284	20.166	20.562	20.888
	Etrang.	2035	2048	1878	1706	1844
Kasaï (d)	Congol.	15.788	14.357	6.922	6.703	3.486
	Etrang.	267	253	146	130	129
Manganèse	Congol.	703	620	641	560	473
	Etrang.	44	40	46	44	42
Charbonnages	Congol.	949	807	810	292	342
	Etrang.	32	26	24	16	13
TOTAL :	Congol.	79.771	73.358	62.124	58.498	54.211
	Etrang.	3103	3061	2478	2109	2292

(a) or

(b) cassitérite, étain, wolframite, columbo tantalite, or

(c) cuivre, cobalt, argent, zinc

(d) diamants

1.2. L'EVOLUTION DANS LES DIFFERENTS SECTEURS

1.2.1. L'exploitation des mines d'or dans le Kibali-Ituri

L'extraction dans cette zone a été fortement mécanisée. La part de la production provenant de l'exploitation de gisements filoniens était de 75 % en 1954 et de 98,5% en 1962. La mine la plus importante (Gorumbwa), a une capacité maximum de 3 T./an. Les réserves de minerai de Gorumbwa sont de 45 T. de réserves certaines et 15 T. de réserves probables, tandis que dans les autres gisements de la zone le total des réserves connues n'excède pas 20 T. De ce fait, la production souhaitable de 6 à 7 T./an n'est assurée que pendant une durée maximum de six ans, encore l'exploitation d'un grand nombre de petits gisements est-elle nécessaire pour maintenir un volume d'extraction correspondant à cette production. Seule la reprise, sur une grande échelle, des travaux de recherches, arrêtés depuis trois ans, pourrait parer à une baisse ultérieure des productions.

La production en équivalent d'or fin, est passée de 7,1 T. en 1958 à 4,4 T. en 1962. Les difficultés les plus graves sont d'une part la pénurie de cadres qualifiés, à la suite du départ massif des agents étrangers, et d'autre part la pénurie croissante d'outillage, de véhicules et de pièces de rechange.

Le personnel étranger est actuellement au nombre de 63. Les effectifs étaient de 217 en 1958 et étaient tombés à 40 en 1960. Depuis mars 1963, à la suite des conventions conclues avec le Conseil Monétaire, une amélioration a pu intervenir en ce qui concerne l'approvisionnement en matériel. Les contingents de devises accordés depuis lors ne permettent cependant pas de couvrir les besoins de reconstitution du matériel, ni de combler la lacune existant dans le domaine des travaux de recherches.

La hausse des rémunérations est d'autant plus ressentie que dès 1958 les charges salariales intervenaient pour 50 % environ dans le prix de revient de l'or brut. Comme le prix de l'or sur le marché mondial n'a pas varié depuis 1949, les mines ont cessé d'être bénéficiaires à partir de 1961.

1.2.2. L'exploitation des mines du Kivu-Maniéma et du Nord-Katanga

Les principaux produits traités dans ce secteur sont la cassitérite, le columbo-tantalite, la wolframite et l'or au Kivu-Maniéma, la cassitérite et l'étain au Nord-Katanga.

Comme les mines d'or, les mines de l'Est du Congo sont basées sur la minéralisation de granits qui suivent la zone du graben est-africain. Pendant assez longtemps, la disposition d'une main-d'oeuvre bon marché a favorisé l'extraction de minerais secondaires affleurant la surface, extraction qui n'exigeait que des dépenses d'investissements peu importantes. Par suite de la diminution des réserves de minerais de surface, les travaux de recherches se sont étendus aux minerais souterrains. La prospection de ces derniers est beaucoup plus coûteuse et demande la mise en oeuvre de moyens techniques importants. Il en est de même en ce qui concerne l'exploitation des minerais primaires dans les carrières et mines.

Progressivement, des exploitations fortement mécanisées ont été installées. Une société du Nord-Katanga, particulièrement favorisée par la concentration de minerai sur un espace restreint, a entièrement mécanisé et l'extraction et la production. Au Kivu-Manièma, toutefois, environ 90 % de la cassitérite sont encore extraits dans des exploitations alluvionnaires peu mécanisées.

Toutes les productions minières de la zone ont subi des reculs plus ou moins importants. De 1958 à 1962 le tonnage de cassitérite est passé de 9.200 Tonnes à 7.800 Tonnes et la production d'étain de 2.200 à 1.000 tonnes.

Ces diminutions sont dues en premier lieu à des facteurs que l'on peut espérer temporaires: troubles politiques, passage de troupes en direction du Sud-Katanga, rupture des voies de communication. Ces événements ont particulièrement atteint le Nord-Katanga où la situation est cependant normalisée actuellement. Au Manièma, la situation troublée a notamment provoqué l'arrêt de l'exploitation de la mine de Namoya, ce qui a contribué, avec la fermeture de chantiers de surface épuisés, à une baisse de production de l'or de 40 %. On estime pour ailleurs la quantité d'or extraite et écoulée en fraude à 15 ou 20 % de la production régulière de la région.

La pénurie de devises a entraîné l'épuisement progressif des stocks de matériel et pièces de rechange. Une amélioration s'est fait sentir, surtout en ce qui concerne des marchandises importées plus facilement disponibles sur le marché intérieur, tels que les carburants et lubrifiants.

Depuis le mois d'avril 1963, les sociétés minières sont en mesure d'importer directement de quoi couvrir leurs besoins les plus

immédiats, en premier lieu des machines et pièces de rechange, ainsi que l'outillage des mines et usines de préparation. Cependant les allocations de devises ne suffisent pas à couvrir les besoins de reconstitution qui, pour les stocks seulement, sont estimés à un total de 85 millions de Fr.c. parité fixe, sans parler des besoins en capitaux d'investissement.

La pénurie du personnel d'encadrement s'est aussi fait sentir, puisque les effectifs européens ont été réduits de 60 %, sans que le personnel congolais puisse combler cette lacune.

La hausse des rémunérations compromet assez gravement la rentabilité des exploitations non mécanisées qui constituent, nous l'avons vu, la majeure partie des entreprises de la zone. Une attention toute particulière devra donc être consacrée à la mécanisation des travaux manuels, afin de permettre aux entreprises considérées de rester concurrentielles sur le marché mondial.

Les nouveaux investissements ne seront rentables cependant que si l'intensification de la prospection des gisements prouve la présence de réserves suffisantes. L'exploration de la zone du Kivu-Maniéma a été effectuée à la surface d'une manière irréprochable. Par contre, la prospection en profondeur n'a été faite que par endroits. Outre les mesures spéciales d'encouragement qui pourraient être prises en faveur de l'industrie minière, le concours de capitaux étrangers sera sans doute nécessaire, moyennant l'octroi de garanties appropriées.

1.2.3. L'extraction du cuivre, cobalt et zinc au Haut-Katanga:

La mise en valeur des riches gisements du Katanga date du début de ce siècle. L'exploitation de ces gisements fait de la société exploitante le 3^e producteur de cuivre du monde et le plus grand producteur de cobalt. En outre, les minerais du Katanga fournissent également des quantités importantes de zinc, cadmium et germanium.

L'établissement d'installations modernes a permis le traitement sur place des principaux minerais. Cuivre, zinc, cobalt, cadmium et germanium sont obtenus sous leur forme métallique, et le plomb comme sous-produit. Un traitement plus élaboré est réalisé par les usines de Hoboken et Olen en Belgique.

Autour des centres miniers se sont créées des industries annexes importantes comme la fabrique d'explosifs Afridex et l'usine de produits chimiques SOGECHIM de Jadotville.

Le Katanga est desservi par un réseau routier et ferroviaire très diversifié permettant l'approvisionnement de la province et l'évacuation de ses produits par la Rhodésie du Sud, l'Angola ou les autres provinces de la République du Congo. Depuis 1960, les communications avec le Kasai et le Nord-Katanga ont été interrompues à plusieurs reprises, par suite de la situation militaire.

Comme il résulte du tableau I, la production du cuivre a augmenté de 25 % depuis 1958 et celle du cobalt de 50 % pendant la même période. De 1958 à 1959, le prix d'achat sur le marché mondial a augmenté de 20 % environ et n'a pas changé depuis, tandis que le prix du cobalt a baissé de 25 % environ depuis 1958. Pendant cette même période, toutes les autres productions ont diminué, ce qui s'explique, d'une part par la chute des prix sur le marché mondial, et d'autre part également par des changements de méthodes de production. L'accroissement de la production du cuivre et du cobalt a, à elle seule, augmenté d'environ 3 milliards de francs congolais à parité fixe la valeur d'exportation de la production. En 1962, la production excédentaire n'a pu être complètement écoulee. Il est resté un solde de 1.178 millions de francs congolais à parité fixe qui a été mis en stock.

En 1958, la valeur de la production a atteint 6,1 milliards de francs congolais à parité fixe et en 1962: 8,5 milliards FOB Congo.

Les variations de la production s'expliquent donc principalement par des considérations techniques ou par la tenue des marchés mondiaux.

Les événements politiques et militaires n'ont affecté le rythme de production qu'au cours de brèves périodes. Ils ont entraîné cependant des destructions importantes se traduisant par des pertes de plusieurs centaines de millions de Fr.c. parité fixe. L'augmentation des dépenses en personnel a pu être absorbée, le coût de la main d'oeuvre n'intervenant que pour 30 % environ dans le prix de revient, vu le degré de mécanisation existant. L'absence de troubles prolongés a permis aux sociétés minières de garder un personnel d'encadrement étranger presque aussi important qu'en 1959.

Par ailleurs, les exploitants ont du disposer d'un montant de devises suffisant pour couvrir à la fois leurs dépenses d'invisibles et les charges d'entretien et de renouvellement de leurs

installations. C'est ainsi que des investissements importants ont pu être réalisés au Haut-Katanga ces dernières années: construction des installations de préparation de Kambove et Kakanada, démarrage de l'usine de Luilu près de Kolwezi. Cette dernière sera complétée dans les années à venir par une fonderie de cuivre. On procède en même temps à la construction du siège d'extraction et de l'usine de préparation de Kamoto.

1.2.4. L'exploitation des mines de diamant au Kasai

Deux centres miniers importants étaient en activité en 1959. Le premier situé dans la région de Tshikapa (Union Kasai), extrayait principalement le diamant de joaillerie, le second exploitait à Bakwanga (Sud-Kasai) le diamant industriel. Les conditions d'exploitation étaient très différentes dans ces deux centres, la mécanisation ayant été poussée beaucoup plus loin à Bakwanga qu'à Tshikapa.

La production de diamant de joaillerie atteignait encore 400.000 carats en 1960. En 1962, la société productrice a suspendu ses activités. Les luttes tribales avaient revêtu une acuité particulièrement vive dans cette région. Les installations et les magasins d'approvisionnement avaient été pillés ou dévastés à plusieurs reprises, tandis que l'exploitation clandestine dilapidait les gisements. Une exploitation rationnelle de type moderne ne s'avérait plus rentable dans ces conditions.

Plusieurs formules d'exploitation artisanale contrôlée ont été proposées au gouvernement central mais aucune n'a pu encore voir le jour. Dès lors, le pillage et l'exploitation clandestine se sont donné libre cours. Les autorités provinciales se sont opposées à l'évacuation des installations et du matériel d'exploitation, de sorte que ce capital précieux n'apparaît plus récupérable.

Ajoutons que l'arrêt du chantier a privé de travail plus de 8.000 ouvriers.

Les Autorités provinciales et centrales ont exprimé le désir de voir reprendre ces exploitations. La Société s'y déclare elle-même disposée sous certaines conditions; mais il paraît évident que cette reprise est de toute façon subordonnée à un assainissement du commerce local du diamant.

La production de diamants industriels a pu se maintenir assez favorablement, passant de 16.673 carats en 1958 à 14.656 en 1962. L'extraction se concentre sur un domaine de 14 Km² qui comprend à la fois l'exploitation de gisements diamantifères secondaires

et celle de roches kimberlitiques primaires. Dans les roches primaires, la teneur en diamants est de 4 à 7 carats par m³ de roche traitée, y compris les stériles. Les méthodes d'extraction et de préparation sont rationalisées suivant les techniques les plus modernes. Il n'y a plus d'abattage manuel. Seules, les dernières phases de la concentration des diamants s'effectuent à la main.

La société exploitante a pu maintenir la plupart de ses approvisionnements et poursuivre ses recherches et projets d'extension. Les coûts de production ont été grevés par la hausse générale des rémunérations et surtout par les nombreuses prestations au profit d'un gouvernement provincial démuné de toute installation: fourniture de bureaux, de logements, de soins médicaux, de ravitaillement, etc...

Les principales difficultés proviennent cependant de la fraude du diamant qui est exploité clandestinement et expédié à l'étranger par l'intermédiaire de très nombreux trafiquants, le plus souvent étrangers. La continuation de la fraude à une telle échelle serait de nature à compromettre le cours du diamant sur le marché mondial. Jusqu'à présent, la société exploitante, qui assure plus de la moitié de la production mondiale de diamants, avait une position dominante sur ce marché.

Des propositions détaillées ont été soumises au gouvernement central en 1962 par les groupes intéressés en vue de mettre fin à l'exploitation non-contrôlée et à la fraude de diamants qui aurait porté, au cours de cette période, sur 850 millions de Fr.c. parité fixe. Ces propositions se basaient sur l'établissement de bureaux d'achat à Tshikapa, Luluabourg et Léopoldville et sur l'octroi de licences d'abattage à des groupes et des particuliers de nationalité congolaise. Ces bureaux d'achat seraient les seuls autorités à acheter des diamants au Congo. Ils seraient contrôlés par un comité consultatif dont les membres seraient désignés pour moitié par le gouvernement. Après défalcation, en faveur de l'acheteur, d'un certain pourcentage contrôlé, les prix réalisés lors de la vente des diamants seraient crédités au producteur par l'acheteur.

La mise en place de ces bureaux d'achat aurait sans doute permis de réduire la fraude beaucoup plus efficacement que par la voie d'une police minière tâtilonne mais inopérante. En outre, l'octroi de licences d'abattage aurait encouragé la création d'entreprises congolaises.

La mission exprime fermement l'avis qu'une initiative gouvernemen-

tale dans ce domaine est véritablement urgente tant à cause des pertes que subit l'économie du pays que du caractère démoralisant et corrupteur du trafic actuel.

1.2.5. L'exploitation des mines de manganèse

Une seule entreprise, actuellement en activité exploite, à proximité de la ligne ferroviaire Dilolo-Tenke, un gisement de manganèse, dont le minerai de manganèse présente, après traitement, une teneur en Mn d'environ 46 à 51 % répondant ainsi aux exigences du marché. Bien que la quantité débitée de minerai n'ait pas sensiblement baissé (cfr. tableau I) la valeur de la production est, par contre, tombée à la suite de la chute des cours qui ont baissé, depuis 1958 de 44 % en Europe et de 36 % aux Etats-Unis.

L'effectif étranger est resté à peu près stable, tandis que le nombre des ouvriers congolais passait de 700 à 470. La mécanisation des travaux est très poussée. Aucun travail n'est effectué à la main ni dans les carrières, ni dans les usines de préparation.

Etant donné les prix de manganèse actuellement en vigueur, deux tiers de la valeur de vente de la production soit 1.000 Fr.c. parité fixe sont requis pour couvrir les frais de transport, d'assurance, etc... de Kisenge en Europe, aussi les recettes suffisent-elles à peine pour couvrir les dépenses encourues.

Du point de vue politique, la région de Kisenge compte parmi les régions les plus calmes du Congo. L'allocation de devises étant suffisante, les mines de manganèse n'ont pas connu jusqu'à présent de difficultés notables de ravitaillement.

Les perspectives d'avenir dépendent de la situation sur le marché mondial.

Au centre du Katanga, l'Union Minière exploitait les mines de manganèse de Kasekelesa, dont la production est tombée de 33.000 T. en 1958 à 5.000 T. en 1962. Etant donné le fret élevé, ces mines ne pouvaient guère espérer une augmentation de leur production avec les prix de manganèse actuellement pratiqués et l'exploitation a été arrêtée en 1962.

1.2.6. Les districts charbonniers de Greinerville et de Luena

L'exploitation des charbonnages de Greinerville près d'Albertville a été entamée à titre d'essai sur les gisements situés à la Lukuga. Les conditions géologiques des couches de charbon

horizontales sont de nature à favoriser l'extraction mécanisée du charbon. Comme il résulte de six sondages qui ont été effectués, les réserves s'établissent probablement à plus de 50 millions de tonnes. Le district tout entier de ce bassin charbonnier est, toutefois, au moins dix fois plus grand que la zone ayant fait l'objet de sondages.

A la suite des teneurs élevées en cendres, en matières volatiles et en soufre qu'il présente, ce charbon ne convient qu'à un usage restreint. Les résultats des analyses montrent les teneurs suivantes:

cendres 15 à 20 %, matières volatiles 31 à 32 % et carbone fixe 43 à 47 %. La teneur en humidité est de 5 à 6 %. La production qui, en 1958, a encore atteint 37.000 T., est tombée, en 1962, à 14.000 T. La société productrice dont l'effectif compte 70 congolais et 1 étranger, approvisionne la cimenterie Cimental dont fait également partie le personnel des mines de charbon.

Des études ont été faites en vue d'utiliser ce charbon comme matière première d'une production d'engrais azoté. L'ordre de grandeur des sommes à investir dépasserait fr.c. parité fixe 1,5 milliard, aussi ce projet dépasse-t-il le cadre assigné à la présente mission.

La production de charbon de Luena accuse, elle aussi, un fort recul. Tandis qu'elle s'est élevée, en 1955 encore, à 456.000 T, elle a baissé en 1958 déjà à 262.000 T, à la suite de l'électrification de la ligne ferroviaire Tenke-Luena et de la mise en service de centrales hydrauliques. Elle a baissé continuellement depuis lors (75 T en 1962).

Depuis 1961, l'exploitation est devenue déficitaire.

Les causes de ce recul des productions sont dues également aux controverses politiques et aux luttes tribales au Nord-Katanga. L'interruption de la ligne ferroviaire Luena-Port Francqui qui a eu lieu a deux reprises, y a contribué tout aussi bien que l'évacuation répétée des étrangers de Luena. A l'heure actuelle, les mines travaillent avec un effectif comprenant 19 étrangers et 300 congolais. La production, dont l'acheteur principal est la cimenterie Cimentkat, s'est accrue en 1963. Elle est actuellement de 10.000 T/mois. Les impuretés contenues dans le charbon sont éliminées dans une laverie qui a besoin d'être renouvelée. La mine est équipée de façon moderne.

1.2.7. La situation dans les cimenteries congolaises

Les gisements calcaires des cimenteries au Congo rentrent dans le rapport sur le secteur minier.

Les conditions naturelles pour la fabrication du ciment se présentent très favorablement dans les calcaires de Lukala près de Thysville, de Kabima près d'Albertville et de Lubudi situé à proximité de la ligne ferroviaire Tenke-Bukama au Katanga.

Tandis que l'extraction du calcaire est largement mécanisée au Bas-Congo et à Lubudi, le travail de chargement est encore effectué à la main à Kabima.

A la suite de la pénurie de devises, les besoins de reconstitution de matériel et pièces de rechange des fabriques de ciment sont considérables. Ce sujet est repris au chap. consacré à l'Industrie manufacturière.

2. LES PRINCIPAUX PROBLEMES

2.1. LES DIFFICULTES ACTUELLES D'EXPLOITATION

2.1.1. La hausse des coûts de production

Les principaux éléments de cette hausse sont les suivants: augmentation des rémunérations du personnel congolais et étranger, ce qui accroît les salaires-coûts de 50 à plus de 100 % selon les secteurs, augmentation de 60 % en moyenne des frais de transport, aggravation des charges d'exploitation résultant de pénuries diverses, d'un climat d'insécurité, de la rupture temporaire des voies normales d'évacuation.

Certains de ces éléments n'auront eu qu'une influence temporaire: dégâts causés par les troubles, interruption de voies de communication. D'autres ont un caractère plus durables: renchérissement de la main d'oeuvre, hausse des coûts de transport.

La difficulté réside en ce que, face à cette aggravation des charges, les prix de vente des productions minières n'ont pas bénéficié d'une augmentation équivalente. On reviendra sur ce problème plus loin.

2.1.2. Les difficultés d'approvisionnement en biens d'équipement et de consommation

Ce problème a affecté d'une manière beaucoup plus immédiate la production. Les difficultés ont été provoquées d'abord par les troubles politiques, les faits de guerre, la sécession de certaines provinces. Ensuite, le problème a surtout revêtu un caractère financier: la pénurie de devises. Pendant deux ans, une grande partie des entreprises n'a pas pu obtenir les devises nécessaires pour assurer les besoins même les plus urgents et a été forcée de vivre sur ses stocks.

Seules les sociétés du Sud Katanga et du Sud Kasai ont disposé de montants suffisants pour assurer la marche normale de leurs installations.

Comme le potentiel de production des mines du Kibali-Ituri, du Kivu-Maniéma et du Nord-Katanga risquait de se trouver compromis, ce qui aurait privé le pays d'une valeur d'exportation de plus

d'un milliard de Fr.c. parité fixe, le Conseil Monétaire a admis en septembre 1962, le principe de la rétrocession aux entreprises exportatrices d'un certain pourcentage de la valeur de leur production en devises. A partir d'avril 1963 ce pourcentage est devenu suffisant pour couvrir leurs besoins courants (35 à 50 %). Grâce à cette mesure, les sociétés minières de l'Est du pays ont pu reprendre leurs approvisionnements au début de 1963. Il reste cependant à combler le trou de deux années de pénurie et à permettre à ces sociétés de reprendre un rythme normal de prospection et de renouvellement des installations.

La comparaison des approvisionnements réalisés en 1958 et 1959 avec ceux des années suivantes donne une estimation de l'ampleur des besoins. Au Kibali-Ituri, les approvisionnements de 1962 sont en moyenne de 50 % inférieurs à ceux de 1958; ils étaient tombés à un niveau beaucoup plus bas en 1961. Pour 3 sociétés minières du Kivu-Maniéma, la consommation de biens d'importation a été de 155 millions de Fr.c. parité fixe en 1958 et 1960, de 82,3 millions en 1961 et de 124,9 millions en 1962. Dans les provinces du Sud-Katanga et du Sud Kasai, les achats ont pu suivre assez normalement le rythme des productions.

Il faut ajouter que la désorganisation des circuits commerciaux traditionnels a obligé les entreprises à assurer dans de nombreux cas, l'approvisionnement de leur personnel et de leurs familles. Si les circuits normaux ne peuvent être réapprovisionnés à brève échéance, il faudra donner aux entreprises productrices les moyens de continuer le ravitaillement de leurs cantines, condition indispensable à l'heure actuelle pour maintenir la main d'oeuvre au travail. La baisse du pouvoir d'achat des salaires provoque un mécontentement croissant de la main d'oeuvre et rend de plus en plus difficile le recrutement et même le maintien au travail du personnel.

Des quotas spécifiques en devises pourraient être accordés à cet effet, selon les besoins de chaque secteur de production. Ces besoins pourraient être estimés globalement à un montant de Fr.c. parité fixe 150 millions par an, sur base de 3.000 Frs par travailleur occupé.

2.1.3. Les difficultés financières provenant de la baisse des cours et de la surévaluation du franc congolais

La période de 1958-1962 a été marquée par la tendance baissière des cours mondiaux pour les principaux produits intéressant l'industrie minière.

Au cours de cette période, seuls les cours de l'étain se sont relevés de 23 %. Les cours de l'or et du diamant industriel sont restés stables. Les cours des autres produits ont baissé par rapport à 1958: cuivre (5 %), wolframite (7 %), cobalt (18 %), minerai de manganèse (30 %).

Cette tendance baissière a coïncidé avec les aggravations de charges d'exploitation mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne la main d'oeuvre et les transports intérieurs. Les entreprises les plus affectées par cette évolution divergente des prix et des coûts, furent les entreprises peu mécanisées de l'Est du pays, pour lesquelles les charges salariales représentaient un pourcentage important des coûts totaux.

La dévaluation de 30 % intervenue en novembre 1961 est venue apporter un soulagement, mais dans une mesure insuffisante puisque les coûts de production avaient déjà augmenté davantage que le taux de la dévaluation et qu'ils ont continué ensuite leur mouvement ascendant.

Les mesures de rétrocession de devises furent plus efficaces mais leur portée était limitée. Il s'agissait de permettre aux entreprises de couvrir dans des conditions normales les dépenses d'invisibles (traitements et congés du personnel européen, transports internationaux, frais techniques et commerciaux) ainsi que les importations essentielles de produits d'approvisionnement et d'équipement, pour le maintien de la production courante.

Dans l'hypothèse où le secteur de dépenses ainsi couvert n'a pas subi d'aggravation, il reste que les recettes d'exportation perçues en francs congolais (50 à 65 % du total) n'ont été relevées que de 30 %, par l'effet de la dévaluation, tandis que les dépenses exposées en francs congolais ont augmenté en moyenne davantage: rémunérations du personnel congolais, transports intérieurs, travaux d'entretien, etc...

Pour que les entreprises peu mécanisées restent concurrentielles sur le marché mondial, les relations actuelles entre des prix de vente maintenues artificiellement bas et des coûts de production augmentés par la hausse obligatoire des salaires devraient être modifiées.

De plus, les méthodes d'extraction dans ces exploitations doivent être transformées.

En ce qui concerne l'ensemble des sociétés, des mesures financières seront nécessaires pour remédier au contexte économique et financier défavorable dont les principales caractéristiques sont :

- la surévaluation du franc congolais
- la pénurie de devises
- le climat défavorable aux investissements.

2.2. LES PROBLEMES QUE POSE LE DEVELOPPEMENT NORMAL DE L'INDUSTRIE MINIERE

2.2.1. Les investissements réalisés de 1958 à 1962

Il est difficile de faire état de renseignements tout à fait précis à ce sujet. Il semble cependant qu'on puisse distinguer la situation des entreprises du Sud-Katanga et du Sud-Kasaï de celle des autres sociétés. Les premières, du fait de leur importance dans l'économie régionale et des relations spéciales qu'elles entretenaient avec les autorités provinciales, ont pu obtenir un volume suffisant de devises et maintenir ainsi un rythme à peu près normal d'investissements: les nouvelles installations et les prospections réalisées ou projetées en témoignent.

TABLEAU III. INVESTISSEMENTS CONSACRES AUX IMMOBILISATIONS ET AUX RECHERCHES MINIERES DANS LE KIBALI-ITURI ET LE KIVU-MANIEMA

million de Fr.c., parité fixe

	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
Immobilisation	34	64	45	8	18
Etudes, prospections et travaux préparatoires	80	73	78	23,6	29,5

En ce qui concerne les entreprises du Kibali-Ituri et du Kivu-Maniéma, le tableau III indique les montants d'investissements consacrés aux immobilisations en matériel d'importation et aux recherches minières au cours des années 1958 à 1962. Il résulte des chiffres qui ont pu être rassemblés que ces montants ont subi des réductions importantes en 1961 et en 1962 et qu'ils se trouvaient pour cette dernière année à la moitié à peine du niveau atteint en 1958.

2.2.2. Les investissements requis pour la marche normale des exploitations

Il est certain que l'exploitation à long terme d'un gisement n'exige pas seulement que soient couvertes les charges de la production courante, y compris l'amortissement des capitaux investis. Il faut aussi assurer l'avenir en maintenant un rythme approprié de recherches et de prospections et en procédant en temps voulu aux extensions et rationalisations nécessaires.

Dans les sociétés de l'Est du pays, le climat d'insécurité, le manque de devises et de personnel qualifié n'ont pas permis de procéder normalement à ces investissements essentiels (cfr. tableau III). L'autre investissement requis pour maintenir le volume des productions concerne la reconstitution des stocks, besoin qui n'est pas couvert par la rétrocession des devises.

On a pu calculer que pour relever la production minière du Kibali-Ituri à son niveau de 1959, la société exploitante aurait besoin, en dehors des contingents de devises octroyés pour ses dépenses courantes, d'une somme approximative de 30 millions de Fr.c. parité fixe pour couvrir ses besoins de reconstitution de stocks de matériel ainsi que d'une somme de 40 millions de Fr.c. parité fixe pour combler les lacunes en ce qui concerne les travaux de recherche et les nouvelles installations.

Dans le Kivu Maniéma, le problème qui se pose est celui du passage des exploitations alluvionnaires à la mise en valeur des gisements primaires. Ce passage exige des recherches intensifiées dans les roches primaires, afin de déterminer des réserves en minerai assez étendues pour justifier les investissements nécessaires.

L'intervention prioritaire devrait donc porter sur les prospections à entreprendre en vue de la mise en valeur complète des gisements existants.

3. LES PROPOSITIONS

3.1. SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL

3.1.1. Structuration de l'administration minière

Dans l'administration minière comme dans les autres secteurs administratifs, les postes de directions sont assumés par des fonctionnaires congolais assistés parfois, soit par les fonctionnaires de l'ancienne administration demeurés sur place, soit par des conseillers techniques fournis par l'O.N.U. Cette formule n'a pas donné jusqu'ici de résultats satisfaisants, notamment en ce qui concerne la coordination entre les administrations provinciales et centrale.

En attendant que la République du Congo dispose de cadres qualifiés en nombre suffisant pour reprendre l'intégralité des tâches normalement assumées par une administration des mines, il semble opportun de confier à un organisme spécial les tâches de programmation et de coordination qui sont indispensables à la croissance harmonieuse de l'industrie minière, tout en laissant à l'administration en place ses prérogatives normales en matière de réglementation et de contrôle. Il est donc proposé de mettre à la disposition du gouvernement Congolais un groupe d'experts hautement qualifiés. Ce groupe, formerait un noyau de coordination, de préparation et de gestion des différentes interventions étrangères. Dans le domaine technique, il est proposé la mise en place d'un Institut des Mines.

3.1.2. Rôle de l'Institut des Mines

Plutôt que de se laisser guider par des mobiles purement scientifiques, l'Institut des Mines devrait orienter ses activités d'après des préoccupations économiques: valorisation des gisements miniers existants, recherches orientées vers l'exploitation des nouveaux gisements ou vers de nouveaux procédés de traitement de minerais, formation des cadres de maîtrise et de direction.

On distinguera donc 3 champs d'activités:

(a) activités de recherche :

- inventaire des richesses souterraines reconnues.
- prospection des ressources non encore reconnues.
- dressement de cartes géologiques.
- travaux de laboratoire dans les domaines chimique, physique, minéralogique et dans celui de la technique de traitement des minerais.

En vue de l'exécution de cette dernière tâche, l'Institut devrait disposer, en plus du laboratoire existant à Bukavu, d'une installation complète de traitement de minerais, requise de toute urgence. Certains éléments de cette installation existent déjà à Bukavu.

(b) promotion de la rationalisation.

On a pu constater que pour certaines entreprises, la rationalisation des méthodes d'exploitation était la seule solution à long terme des difficultés actuelles. L'Institut prendrait en charge toutes études et recommandations nécessaires à cet effet.

(c) formation professionnelle.

La République du Congo ne dispose pas encore d'ingénieurs des mines et de géologues congolais. Il appartiendrait à l'Institut de favoriser, avec le concours de l'Unesco et des organisations scientifiques, la formation à la fois théorique et pratique d'un cadre de direction et de recherches qualifié.

Une école minière a été fondée par l'UNESCO en 1962 à Bukavu. Cette école ne répond pas entièrement aux besoins, à la fois par suite d'un recrutement trop peu objectif et à cause d'une formation pratique insuffisante des élèves.

On trouvera en annexe 1 des renseignements plus détaillés relatifs à la structure et aux tâches de l'Institut des Mines.

3.2. SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.2.1. Répression ou régularisation des transactions illicites

On a déjà signalé l'ampleur qu'a prise la fraude de produits miniers, particulièrement les diamants du Kasai et l'or du Kivu-Maniema. Les transactions illicites porteraient sur un montant annuel de près de fr.c. parité fixe, 1 milliard.

Ces devises échappent entièrement au contrôle des autorités monétaires alors qu'elles seraient plus que jamais nécessaires pour assurer l'équilibre des échanges extérieurs. D'autre part, la fraude de diamants a pris une telle ampleur qu'elle risque de

compromettre la bonne tenue des marchés mondiaux.

Les mesures répressives n'ayant eu jusqu'à présent qu'une efficacité très limitée, il conviendrait de mettre au point une politique préventive. Les principes de cette politique ont été exposés ci-dessus: concession de permis d'exploitation à des entrepreneurs congolais, mise en place de bureaux d'achats officiels dans les centres de commercialisation du diamant.

3.2.2. Politique d'encouragement à l'industrie minière

Un premier type d'interventions devrait permettre aux entreprises minières de maintenir un rythme normal d'activités.

Des mesures devraient également être prises pour sauvegarder à plus long terme le potentiel minier du pays.

Pour remédier aux difficultés à court terme, on recommande de créer un fonds de devises destiné à assurer la reconstitution des stocks les plus urgents ainsi que les immobilisations prioritaires des sociétés minières et de doter ce fonds d'environ 500 millions de Fr.c. parité fixe. Il y aurait lieu de faire contrôler les dépenses faites sur ce fonds par des experts, capables de juger du point de vue technique de l'affectation judicieuse de ces dépenses.

Ce fonds serait affecté aux buts suivants: réapprovisionnement des dépôts en matériel et pièces de rechange, investissements techniquement nécessaires pour maintenir les rythmes de production, remise en exploitation d'entreprises momentanément arrêtées (ex. Namoya), encouragement aux travaux de rationalisation.

Il faudrait encore donner aux entreprises les moyens d'assurer le ravitaillement à prix normaux de leurs travailleurs, tant que les circuits commerciaux ne pourront le faire. Les besoins en devises qui en résultent, ont été estimés à un montant annuel de 150 millions de Fr.c. parité fixe environ. Des quotas spéciaux d'importation ou des contrats de fourniture avec les industries locales pourraient être mis au point à cet effet.

Pendant une période assez longue l'industrie minière congolaise dépendra toujours de l'emploi d'experts étrangers. Aux enfants de ces derniers il faudra fournir les possibilités d'un enseignement correspondant aux normes étrangères.

Enfin, une attention particulière devrait être accordée à l'apurement des dettes que certaines autorités provinciales ont contractées auprès des sociétés minières, dettes qui se chiffrent par plusieurs dizaines de millions de Fr.c. parité fixe.

A plus long terme, il s'agira de favoriser l'apport de capitaux étrangers qui seront longtemps encore nécessaires à la mise en valeur des gisements miniers. Des experts de l'O.N.U. ont déjà proposé une normalisation du régime des concessions afin d'encourager le capital à participer plus largement à cette mise en valeur.

Si l'on veut susciter de nouveaux investissements étrangers, il faudra que soient accordées les devises nécessaires pour le paiement des dividendes relatifs aux capitaux déjà investis, facilité qui a été refusée au cours des deux dernières années. Les garanties et avantages fiscaux qui pourraient être consentis seraient avantageusement réunies dans un Code des Investissements destiné à donner une ferme impulsion à l'industrialisation du pays.

3.3. SUR LE PLAN DES ETUDES TECHNIQUES

3.3.1. Rationalisation de certaines exploitations

Il appartiendra à l'Institut des Mines de promouvoir de concert avec les entreprises intéressées, les recherches nécessaires en vue de rationaliser les modes d'extraction et de traitement des produits dans les gisements qui ne sont pas encore mécanisés.

3.3.2. Valorisation des ressources minières

Les études devraient porter sur les sujets suivants:

- approvisionnement du pays en fer et en acier sur la base des excellents minerais de fer du pays.
- approvisionnement du pays en sel sur la base des ressources existant en Katanga.
- transformation de la cassitérite du Kivu-Maniema en étain. La fonderie d'étain de Manono est d'une capacité suffisante pour absorber ce supplément de production, comme elle l'a fait au cours de la dernière guerre. A cette époque on a fondu à Manono jusqu'à 13.000 T de cassitérite par an.
- reprise des études concernant la fabrication des engrais azotés à partir des charbons congolais.
- reprise en relation avec les institutions existantes (IRSAC, Syndicat pour l'étude géologique et minière de la cuvette Congolaise, ... etc) des études générales intéressant l'exploitation minière au Congo.

ANNEXE 1

INSTITUT TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DES MINES DU CONGO

DIRECTION

SECTION DE
RECHERCHES
TECHNIQUES ET
SCIENTIFIQUES

SECTION D'
ETUDES ECONOMIQUES

SECTION D'
ENSEIGNEMENT

BUREAU DE
RECHERCHES
DE MINERAIS

LABORATOIRES
CHIMIQUES
GEO-CHIMIQUES,
PHYSIQUE

INSTITUT D
ETUDES
TECHNIQUES

EVALUATION
ECONOMIQUE
DES GISEMENTS
DE MINERAIS

BUREAU D'
ETUDES DE
RATIONALISATION

ECOLE DES
MINES
CONGOLAISE

RECHERCHES
GEOLOGIQUES

LABORATOIRE
TRAITEMENT
DE MINERAIS

CARTE
GEOLOGIQUE
DU CONGO

INSTITUT TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DES MINES

Responsabilité des diverses sections

1. Direction

- . Coordination de tous les travaux de recherches et études économiques aux fins de réaliser les projets les plus importants pour l'économie du pays.
- . Direction des travaux de l'institut d'après les programmes établis.

2. Section d'études économiques

Cette section est d'une importance particulière, du fait qu'un pays en développement ne peut s'engager dans des études théoriques qu'en vue d'applications économiques.

C'est donc le service économique qui doit donner les conseils d'après lesquels les recherches pour certains minerais, de même que l'exploitation des minerais dans des gisements connus, seront dirigées.

Le bureau de rationalisation de cette section doit élaborer des projets intéressant les exploitations existantes et futures ainsi que proposer les moyens de promotion de la mécanisation des travaux miniers.

3. Section de recherches techniques et scientifiques

Coordination des travaux effectués soit par les diverses branches de cette section, soit par des tiers, du point de vue technique et scientifique, en vue de promouvoir efficacement des réalisations industrielles.

Cette section se servira des expériences déjà faites par les services de recherches, soit des sociétés privées, soit des instituts scientifiques.

On pense notamment à des institutions comme les laboratoires du service des mines à Bukavu, ou bien du SYNDICAT POUR L'ETUDE GEOLOGIQUE ET MINIERE DE LA CUVETTE CONGOLAISE, OU DE L'IRSAC (INSTITUT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN AFRIQUE CENTRALE).

Au point de départ, il semble utile de prévoir la délégation des recherches géologiques aux entreprises spécialisées dans cette

branche et de réserver aux services de l'Institut Technique et Economique seulement les laboratoires et le personnel pour développer les programmes de recherches, préparer les cahiers des charges, surveiller les travaux effectués, fournir les analyses nécessaires, élaborer des procédés techniques généraux et évaluer les études effectuées.

4. Section d'enseignement

La combinaison de l'enseignement d'un niveau supérieur avec les activités que nous avons déjà prévues pour l'institut technique et économique des mines du Congo aura l'avantage d'une étroite collaboration entre la théorie et la pratique.

Il semble utile de prévoir que les chefs des diverses sections de cet institut soient en même temps professeurs permanents dans une école des mines congolaise.

Cette école visant principalement à la formation des ingénieurs congolais, doit maintenir un niveau élevé d'études, correspondant aux niveaux exigés dans les pays industrialisés, mais appliqué aux besoins de l'Afrique.

On peut prévoir l'invitation de professeurs des pays industrialisés lesquels collaboreraient au programme d'enseignement et feraient en même temps connaissance avec les conditions propres à l'Afrique.

Une des tâches les plus importantes d'une telle école serait la sélection des élèves congolais qui doivent répondre aux qualifications exigées.
